ISSN 0024-7650

l'éditorial d'Arlette Laguiller p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1458 - 14 juin 1996 - prix : 9 F

De la Sécu aux impôts,

Juppé taxe les plus pauvres pour subventionner les plus riches

LES TRAVAILLEURS DOIVENT CONTRÔLER À QUI VA L'ARGENT ET À QUOI IL SERT !

Correspondances des entreprises :

SNCF, SNECMA, PEUGEOT, THOMSON...

P. 10 à 15

M 6189 - 1458 - 9,00 F

SOMMAIRE

Leur société

4 – Réforme des impôts : rien de bon à en attendre

5 – Fiscalité locale : les pauvres paieront pour les riches
– Le monde OPAC de la Mairie de Paris

6 – Chirac offre ses Basques à Aznar
– À bas les lois contre les étrangers

11 – Trou de la Sécurité sociale : pour la santé des profits

Tribune

6 – C'est le tous ensemble qui est à l'ordre du jour, pas les mouvements catégoriels et dispersés !

Dans le monde

7 – La « guerre du bœuf » de Major

8 – Nouvelle Calédonie : les négociations sur le statut

9 – Nouvelle Calédonie : 143 ans de domination coloniale

16 – Il y a 20 ans, la révolte des Noirs à Soweto

Dans les entreprises

10 – SNCF : après les manifestations du 4 au 6 juin
– Le « plan de sauvetage » SNCF : bon pour les banques, moins pour les travailleurs

12 – Snecma (Gennevilliers)
– Air France

13 – Cotelle (Rillieux)
– Snecma
– CHS Esquirol (Limoges)
– France Télécom Archives (Paris)

14 – Peugeot (Poissy)
– Thomson TSI (Toulouse)
– France Télécom Archives (Paris)

15 – SNCM : quand la direction joue aux petits bateaux

PS

PS : LA PRUDENCE TRANQUILLE...

Sans se presser, disons même en faisant du surplace, la direction du PS cogite, réfléchit, s'interroge, s'interpelle même. De cette lente gestation vient de sortir un document de 95 pages de « *propositions sur la démocratie* » qui sera soumis aux militants socialistes.

Parmi d'autres propositions vagues à souhait, comme celle visant à la parité hommes-femmes qui devra dans un premier temps aboutir à ce que le nombre de ces dernières atteigne 30 % des candidats à l'avenir, il y a l'engagement qu'il y ait deux fois plus de femmes élues dès 1998. Ce qui, étant donné le nombre actuel d'élues socialistes ne risque pas de provoquer un raz-de-marée.

Mais le geste remarqué par la presse – celle pro-socialiste pour le mettre en valeur comme celle qui est contre pour en faire un épouvantail – est une référence introduite dans ce texte à la réinstauration de l'autorisation administrative des licenciements. Cette mesure, qui avait été instaurée par Chirac en 1974, supprimée par lui en 1986, lors de la première « cohabitation » mais que les socialistes s'étaient gardés de rétablir lorsqu'ils revinrent au gouvernement en 1988, contraignait les patrons à demander l'avis de l'inspection du travail pour procéder à des licenciements collectifs.

Cette procédure, lorsqu'elle existait, n'avait guère empêché que des licenciements massifs aient lieu, mais elle obligeait les patrons à des démarches qu'ils estimaient lourdes et superflues, comme toutes les réglementations qui empiètent peu ou prou sur leur droit d'agir comme bon leur semble dans leur entreprise, avec « leurs » salariés.

En fait, même cette autorisation administrative, bien peu efficace pour les travailleurs – preuve en est qu'elle fut une création chiraquienne – les dirigeants du PS hésitent à vouloir la réinstaurer. Le quotidien *Le Monde* souligne cette prudence des socialistes, en titrant : « *Le PS OUVRE LA VOIE* (c'est nous qui soulignons) *à l'autorisation administrative de licenciement* ».

Et pourtant ce projet bien timide, non encore officiellement adopté, a fait l'objet, nous dit-on, de marchandage au sein de l'état-major socialiste. Amendement proposé par « la gauche » du PS, il ne plaisait guère à certains des caciques du parti et fut accepté, nous dit-on comme formule de compromis, parce qu'il fallait quand même donner du grain à moudre aux militants et aux électeurs qui croient encore que le PS est un parti de gauche qui doit quand même proposer des mesures sociales.

Mais compromis ne vaut pas promesse. Des promesses, le PS aujourd'hui se garde précautionneusement d'en faire aux travailleurs et à ses électeurs de gauche.

Quand il en faisait, il ne les tenait pas. On imagine ce que ça va être quand il n'en fait plus, ou si peu et de façon aussi réticente.

Le travail des bonimenteurs et autres vendeurs d'illusions risque d'en être d'autant plus rude !

Jean-Pierre VIAL

PC

QUESTION DIRECTE

R. Hue a redit sur *LCI* qu'il était d'accord pour des ministres communistes. Mais, a-t-il ajouté, « *pour quoi faire ?* » Bonne question, mais qui manque de précision.

Le PCF exigerait-il, pour entrer dans un gouvernement, que celui-ci s'engage à interdire les licenciements et à réquisitionner les entreprises qui suppriment des emplois, à commencer par celles qui font des profits ; qu'il s'engage à ne plus « aider » les patrons sous prétexte de créer des emplois qui ne voient jamais le jour ; à imposer le droit pour les travailleurs de contrôler les comptes des grosses entreprises et de leurs dirigeants ?

Pour que « ça change vraiment » il faut au moins ça. Sinon, à quoi ça sert aux travailleurs qu'il y ait des ministres communistes ?

Fête de Lutte Ouvrière à ANGOULÊME

Samedi 22 juin

de 18h à 22h

Domaine de Clairgon

Lutte Ouvrière dans votre ville

VENEZ DISCUTER AVEC NOS MILITANTS

– Samedi 15 juin : BERNAY (Eure) Parking rue Thiers (près du Syndicat d'Initiative)

– Samedi 22 juin : ILLKIRCH (Bas-Rhin) Place du marché (près de la Mairie) de 10h à 18h

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyste) – membre de l'Union Communiste Internationaliste

LUTTE OUVRIÈRE regroupe des militants pour qui le socialisme n'a ni le visage de Mitterrand, ni celui des dirigeants de l'ex-Union Soviétique. Les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine, car communisme et socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les guerres, les crises, l'épuisement des matières premières et la pollution dus à l'anarchie et à l'égoïsme de la société actuelle. Les travailleurs devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi son Parlement, ses tribunaux, sa police, son armée et exercer eux-mêmes, directement, le pouvoir, car le bulletin de vote ne peut pas changer la vie. Les travailleurs n'ont pas de patrie et ils savent qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut pas être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, c'est-à-dire communistes et socialistes, révolutionnaires et internationalistes.

Adresser toute correspondance à :
LUTTE OUVRIÈRE – B.P. 233 – 75865 PARIS CEDEX 18 – FRANCE

La Société d'Éditions de Lutte Ouvrière – BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18 – est une SARL au capital de 20 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1er janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, José Chatroussat. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 14 800 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc – 93150 Le Blanc-Mesnil – 48 14 21 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE ! **Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière, et à envoyer à : LUTTE OUVRIÈRE – BP 233 – 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 100 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.**

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
– Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
– Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
– Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
– Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

.....

CODE POSTAL et VILLE : .....

.....

COMPLÉMENT D'ADRESSE : .....

.....

Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE – LUTTE DE CLASSE, pour une durée de :

.....

(rayer la mention inutile)

Ci-joint la somme de : .....

Règlement :
– par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
– par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R – PARIS.

L'éditorial d'Arlette LAGUILLER

Contrôler à qui va l'argent et à quoi il sert !

Il n'y a pas une semaine sans que le gouvernement annonce ou laisse prévoir une nouvelle « réforme », c'est-à-dire, une nouvelle série de mesures antiouvrières. La semaine dernière, c'était la « réforme » de la fiscalité. Elle se résume en une diminution de l'impôt sur les plus hauts revenus, et une imposition plus lourde pour les revenus les plus modestes. Le détail n'en est pas encore connu, mais il est question d'abaisser de 56,8 % à 40 % la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu – ce qui ne profite qu'aux plus riches – et de supprimer en même temps les 20 % d'abattement actuels sur les revenus salariaux. Si cette mesure est prise, non seulement la plupart des salariés imposables payeront plus d'impôt, mais nombre de ceux dont le salaire est trop bas pour qu'ils soient imposables aujourd'hui, le deviendront demain.

Cette semaine, c'est une hausse des impôts locaux qui est annoncée, notamment de cette taxe d'habitation qui frappe même les logis les plus misérables.

Et voilà la commission des comptes de la Sécurité sociale qui annonce pour 1996 un déficit probable de 48 milliards, trois fois plus que prévu, et qui réclame des « mesures nouvelles ». Lesquelles ? Il n'est pas difficile de les deviner.

Une fois de plus, c'est aux travailleurs et aux plus bas revenus que le gouvernement tentera de faire payer aussi bien le déficit de la Sécurité sociale que celui, bien plus considérable, du budget de l'État. Ces mesures s'ajoutent à toutes les autres qui, depuis des années, poussent le monde du travail vers la pauvreté.

Ce n'est pas une fatalité, c'est un choix. Un choix de classe.

Depuis des années, chaque fois qu'un gouvernement veut faire un petit cadeau à telle ou telle catégorie de patrons, il la dispense de tout ou partie de ses charges sociales. Sans les dégrèvements consentis aux patrons sur les charges sociales, sans les retards pour payer même les sommes qu'ils doivent légalement, les recettes de la Sécurité sociale suffiraient à financer les dépenses, malgré le manque à gagner important dû au chômage.

Et c'est vrai plus encore pour le budget de l'État. Sans les cadeaux multiples au patronat et aux bourgeois en tant qu'individus au détriment de ce budget, l'État ne serait pas endetté jusqu'au cou.

Rien que sous le prétexte d'inciter les patrons à créer des emplois, le budget de l'État et la Sécurité sociale leur ont versé l'année dernière 140 milliards. Juppé et les siens reconnaissent aujourd'hui que cela n'a pas créé d'emplois. Mais le gouvernement exige-t-il pour autant que les patrons remboursent la somme indûment perçue ? Elle couvrirait pourtant trois fois le déficit annoncé de la Sécurité sociale !

Mais non, le gouvernement veut faire payer les travailleurs, les chômeurs, les retraités, en aggravant les prélèvements et en diminuant les remboursements. Et la population n'a même pas la possibilité de savoir ce que les patrons ont fait de l'argent escroqué : c'est désormais couvert par le « secret des affaires ».

Voilà pourquoi, la première des choses que les travailleurs devront imposer est de faire sauter le secret commercial des entreprises privées, comme le secret qui couvre les affaires de l'État et ses liens avec les entreprises privées. Car ce secret ne sert qu'à dissimuler la façon dont les groupes financiers qui dominent l'économie parasitent la société, s'approprient l'argent de l'État, détournent et gaspillent ce qui résulte du travail de tous, en arrosant au passage ministres, députés et maires de grandes villes.

Il faut que les travailleurs, que la population sachent à qui va l'argent et à quoi il est utilisé. Car l'argent existe pour maintenir et améliorer la protection sociale ; il existe pour assurer aux travailleurs un salaire convenable ; il existe surtout pour créer suffisamment d'emplois utiles pour que le chômage soit complètement résorbé. Mais il ne faut pas le laisser sous le contrôle exclusif des groupes financiers. Car pour augmenter leurs profits qui seuls les intéressent, ces groupes continueront à aggraver la paupérisation du monde du travail, quitte à ce que toute la société en crève !

Cachez ces pauvres que je ne saurais voir

Avec le retour de la saison estivale, augmente le nombre de municipalités qui prennent des arrêtés contre les SDF qui vivent dans la rue, les mendiants et autres miséreux, sous prétexte de ne pas indisposer les estivants. L'an dernier déjà les arrêtés de ce type avaient choqué, et avaient d'ailleurs souvent été annulés par les tribunaux administratifs pour motif qu'il s'agissait d'interdictions trop générales. Depuis, une circulaire du ministère de l'Intérieur indique le mode d'emploi pour que les dits arrêtés soient légaux : il suffit que l'interdiction soit limitée dans le temps et dans l'espace.

Ainsi le député-maire socialiste de Pau a interdit jusqu'au 1er octobre la mendicité dans le centre-ville et la consommation de boissons alcoolisées dans la rue, le maire UDF de Menton vient de faire de même en ajoutant l'interdiction de « *la vente des journaux à la criée et le regroupement des chiens même tenus en laisse* ». A Metz aussi le maire interdit la mendicité pendant la période estivale… Et ce ne sont là que quelques exemples car plusieurs dizaines de municipalités ont pris ou ont l'intention de prendre des arrêtés semblables.

Certes, ceux qui font la manche ne se comportent pas toujours de façon délicate. Mais que dire alors des promoteurs immobiliers qui bétonnent les côtes et enlaidissent les paysages, ou des riches qui se croient tout permis et étalent leur fric, font ronfler les moteurs de leurs grosses cylindrées ou crisser les pneus de leur décapotable : ils gâchent bien plus la vie et le confort des passants.

Face à cette pluie d'arrêtés, le gouvernement s'était contenté l'an dernier d'un communiqué affirmant qu'« *on ne peut mettre fin par arrêté aux multiples causes de la mendicité* ». Quant au secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence, Xavier Emmanuelli, il se contente de déclarations péremptoires telle que « *le devoir d'accueil ne se discute pas et s'applique à toute personne en détresse quel que soit son statut* ». Non seulement les moyens ne suivent pas pour permettre de faire face à ce « devoir d'accueil » mais les maires qui lui tournent délibérément le dos en refusant à ces personnes en détresse l'accès même des rues de leur ville ne seront sûrement pas sanctionnés.

Plutôt que d'éliminer les pauvres du paysage, il faudrait empêcher qu'il y en ait. « *Mettre fin aux multiples causes de la mendicité* », comme le disait le communiqué de Matignon, cela impliquerait par exemple d'interdire les licenciements et créer des emplois. Mais on continue à réduire à l'indigence et à la pauvreté des centaines de milliers de personnes et on en fait des exclus qu'on chasse de ville en ville. C'est le retour de la barbarie.

Juppé et la réforme des impôts

LE GOUVERNEMENT VEUT REPRENDRE D'UNE MAIN CE QU'IL DONNE DE L'AUTRE

A l'occasion du Conseil des ministres du 5 juin, Juppé est revenu sur son sujet de l'heure : l'allégement de la pression fiscale. Non pour lever le flou de sa première déclaration, en précisant les échéances, le contenu et les bénéficiaires de son projet, mais pour justifier le fait qu'au-delà des grandes déclarations d'intentions, rien de concret ne sorte. Il en a même profité pour redire qu'une baisse des impôts ne pouvait s'envisager que si il y avait parallèlement une baisse des dépenses publiques et une reprise de la croissance. Autant dire qu'il évite soigneusement de s'engager.

En attendant, c'est la situation actuelle qui perdure. Et la note est salée pour les contribuables, en particulier pour les salariés, les retraités et d'une manière générale pour les foyers les plus modestes : entre l'augmentation de la TVA en août dernier, les premières applications du plan Juppé parmi lesquelles l'augmentation des cotisations pour les retraités, et la hausse des taxes sur les carburants en janvier, enfin le RDS en février, les prélèvements se sont alourdis de 125 milliards de francs par an !

Après ça, Juppé peut bien se payer un peu de démagogie en promettant dès 1997 une baisse des impôts étalée sur cinq ans. D'autant que les échéances électorales approchent et qu'il doit bien aider les élus de la majorité.

Quant à la réforme proposée, on sait déjà qu'elle devrait se traduire par une refonte du barème des impôts sur les revenus, avec un abaissement progressif de la tranche supérieure de 56,8 % à 50 %, voire à 40 % si le gouvernement obtient l'accord des députés pour supprimer les abattements dont bénéficient jusqu'ici les salariés et certaines professions. Et Juppé de remettre sur la sellette l'abattement de 20 % sur les revenus imposables des salariés.

L'avantage pour ceux qui disposent des plus gros revenus est évident. Ainsi, un couple de salariés avec deux enfants et disposant d'un revenu mensuel de 40 000 F verrait son impôt passer de 67 400 F à 50 100 F ou 53 500 F, selon le cas de figure. Les très gros salaires et les contribuables les plus aisés seraient encore plus avantagés, dans la mesure où, l'abattement de 20 % étant plafonné, ils n'en profitent que partiellement aujourd'hui. En revanche, l'abaissement de la tranche supérieure de 56,8 % à 40 % permettrait une diminution importante de la pression fiscale pesant non seulement sur leurs revenus salariés, mais également sur les revenus qu'ils tirent de leur portefeuille d'actions et autres formes de placements.

Or, tous les contribuables ne pouvant sortir gagnants d'une réforme de la fiscalité, on devine aisément dans quelles poches Juppé prendra le manque à gagner. Les manœuvres visant à faire passer la suppression des 20 % d'abattement vont dans ce sens, tout comme les menaces d'élargissement de l'assiette de la CSG aux dépens des fonctionnaires et des retraités ou l'augmentation des taxes sur la consommation, comme la TVA et la taxe sur les produits pétroliers.

Si ces projets du gouvernement Juppé risquent bien de se traduire par une baisse réelle des impôts pour les plus fortunés, pour les salariés les plus modestes, les retraités et les chômeurs, ils se traduiront à coup sûr par de nouvelles ponctions, qu'elles soient directes ou indirectes.

R.M.

LO

125 milliards prélevés en plus sur la consommation et les salaires... pour alléger l'impôt des riches !

Deville/Gamma

LA PRIME À L'ÉVASION FISCALE

Si la réforme fiscale envisagée par le gouvernement abaisse le taux d'imposition des tranches supérieures, c'est-à-dire des plus hauts revenus, de 56 % à 40 %, c'est paraît-il pour que les riches ne se dérobent plus à l'impôt ! La Martinière, l'auteur du rapport sur la réforme fiscale remis au gouvernement, affirme carrément : « *Les expériences faites dans les grands pays étrangers ont montré que l'assiette déclarée dans les parties supérieures des revenus est très sensible au niveau des barèmes.* »

Cela signifie que les riches déclarent plus ou moins de revenus selon le barème auquel ils sont imposés. Car ils « *développent des stratégies d'optimalisation fiscale* » comme le dit élégamment La Martinière, grâce aux « *délocalisations de personnes, d'activités ou de capitaux* », et « *plus généralement* » à des « *comportements négatifs qui suscitent des effets d'imitation et d'entraînement* ». Bref les riches vont payer (ou pas) leurs impôts ailleurs, ou dissimulent une partie de leurs revenus et... donnent les bons tuyaux à leurs amis.

Est-ce une raison pour officialiser la chose en leur accordant une si généreuse ristourne ? Jusqu'à présent c'est aux salariés que la ristourne était accordée sous forme de l'abattement de 20 % sur les revenus déclarés qui avait été institué justement parce que les salariés n'ont pas la possibilité de dissimuler leurs revenus qui sont déclarés par les employeurs, ni de se faire payer leurs salaires aux Bahamas ! Et le comble c'est que c'est cet abattement-là que le gouvernement veut supprimer...

L'allégement des impôts pour ceux qui trichent déjà avec le fisc, sous prétexte que, désormais, ils n'auront plus besoin de combines pour se dérober à l'impôt, c'est évidemment un prétexte : ça ne les empêchera pas de continuer. Mais le gouvernement n'entend nullement, quoi qu'il en dise, établir plus de justice fiscale. Il entend faire un cadeau à son électorat avant les prochaines élections législatives... et faire payer le cadeau à ceux qui n'ont que leur salaire pour vivre !

Réforme de la fiscalité locale

FAIRE PAYER LES PAUVRES POUR LES RICHES

Le gouvernement vient de ressortir un projet portant sur la révision de la fiscalité locale. Cette réforme qui porte sur la révision du mode de calcul de la taxe d'habitation et des taxes foncières devrait aboutir à renforcer le poids de l'impôt payé par les habitants des quartiers populaires et alléger celui des résidents des beaux quartiers.

L'idée n'est pas nouvelle puisque Michel Charasse, ministre des Finances socialiste, en avait déjà fait voter le principe en 1990. Par la suite, ce projet qualifié de «sulfureux» par de nombreux responsables politiques fut enterré par les gouvernements successifs. Il est vrai que l'opposition à une réforme similaire adoptée en Grande-Bretagne, la «Poll Tax», avait en 1991 coûté cher au gouvernement et au Parti Conservateur de Margaret Thatcher.

Selon les termes de l'avant-projet préparé par les ministres de l'Économie et du Budget de Juppé et que le gouvernement entend soumettre au Parlement dès la rentrée, sur les 28 millions de contribuables assujettis, 25% verraient leurs impôts locaux augmenter d'au moins 10% alors que 25% y gagneraient.

Mais il ne s'agit nullement de taxer plus les Neuilly et autres villes riches pour soulager les charges des communes dépourvues de moyens ou de celles qui supportent le poids des quartiers déshérités. Si transfert il y a, il se fera au sein des communes, entre les habitants des quartiers populaires et ceux des quartiers aisés.

En réformant le calcul des impôts locaux fondé jusque-là sur la valeur locative des logements, ceux qui seront le plus lourdement pénalisés seront les locataires des HLM, dont les loyers sont inférieurs aux prix couramment pratiqués. Selon les évaluations des responsables du projet, la surtaxe pourrait atteindre jusqu'à 30%. Pour les mêmes raisons, les habitants des quartiers populaires payeront un lourd tribut à cette réforme. En revanche, les propriétaires et les locataires des quartiers plus résidentiels verront leur taxation allégée dans les mêmes proportions.

Cette réforme que le gouvernement veut rendre applicable dès 1998 se traduit par une nouvelle attaque contre les couches les plus défavorisées de la population, attaque qui s'ajoutera à l'augmentation déjà enregistrée par la fiscalité locale (30% entre 1988 et 1993). Cela étant, même si la majorité bénéficie sur ce sujet de la complaisance des élus socialistes, Juppé redoute néanmoins les réactions qu'elle pourrait entraîner. Il prévoit d'ailleurs d'étaler les hausses sur quatre ans et de plafonner l'augmentation entre 300 et 500 F par an pour chacune des taxes entrant dans le calcul des impôts locaux.

En tout cas, à l'heure où le gouvernement redouble de déclarations sur la baisse prochaine des impôts, cette réforme en dit long sur le sens de ses projets!

Roger MEYNIER

LE MONDE OPAC DE LA MAIRIE DE PARIS

L'enquête sur l'affaire des HLM de Paris vient de connaître un nouveau rebondissement. François Ciolina, ancien directeur général du bien nommé OPAC (Office public d'aménagement et de construction) a fait des confidences au juge Halphen sur la façon dont sont passés les marchés publics entre la Ville de Paris et les entrepreneurs, et cela depuis fort longtemps. Etant donné que l'ancien maire de Paris a trouvé refuge à l'Elysée, le maire en titre, Jean Tibéri, se retrouve sur la sellette.

A Paris, comme dans bien d'autres grandes villes, les marchés publics se négocient moyennant des commissions occultes qui vont alimenter les caisses des partis politiques auxquels les maires appartiennent, ici le RPR.

A l'occasion, les maires reçoivent aussi des petits cadeaux du genre de ceux qui entretiennent l'amitié. Tibéri aime ses enfants au moins autant que Juppé. Il a attribué un logement social à son fils. Mais il aurait aussi bénéficié de travaux d'aménagement, supervisés par Madame Tibéri, pour plus d'un million et demi de francs.

Un autre accusateur, Gérard Monatte, qui s'occupait lui du financement du PS, et poursuivi à ce titre dans l'affaire Urba, vient de mettre son grain de sel. Il en connaît un rayon en matière de fausses factures et a raconté au juge Halphen les confidences que lui avait faites Méry, son homologue au RPR de Paris. Entre professionnels, on échange des recettes! Selon Monatte, Méry avait l'habitude d'amener des «*valises de billets*» à son «*contact*» à l'Hôtel de Ville... Tibéri.

Bien entendu, celui-ci nie tout et porte plainte en diffamation. Il prépare sa réponse... Mais mieux vaut qu'il n'en fasse pas de trop. Quand il nie avoir fait poser du marbre dans l'appartement de son fils, on apprend aussitôt que c'était du comblanchien, un matériau plus raffiné et aussi plus cher que le marbre... Et, pour le reste, que peut-il dire? Un maire de grande ville a accepté d'accorder des marchés publics en échange de financements pour son parti et de quelques cadeaux personnels, la Lyonnaise des Eaux était dans le coup via des comptes en Suisse, il n'y a pas vraiment là de «nouvelles». C'est tellement la routine que des enquêteurs ont trouvé lors d'une perquisition chez un ancien élu RPR un document se présentant comme un petit «*manuel de la corruption*» à l'usage des élus RPR de l'Essonne, avec des «*indications et des conseils*» et la liste des entreprises disposées à reverser un pourcentage sur les marchés publics.

D'ailleurs, y a-t-il dans ce pays un seul marché public qui se négocie différemment? Tout au plus, il s'ajoute un nouveau nom sur la liste des corrompus. Il ne reste à Tibéri qu'à faire mine d'y voir une campagne de «dénigrement» du PS contre sa personne. Pourtant les ténors du PS, Jospin en tête, ont surtout décoché des flèches au trio Chirac-Juppé-Toubon.

Il ne restait à Tibéri qu'à s'en prendre à un homme «de l'acabit» de Monatte, jugé non-fréquentable. C'est l'hôpital qui se moque de la charité. Depuis vingt ans, Paris est la propriété privée du RPR. Il y avait très peu de monde au courant des secrets malsains de sa gestion. Et Tibéri faisait partie de ce tout petit cercle, si petit et si étroit que Chirac n'a trouvé personne d'autre à qui confier les clés de la maison. Des clés qui semblent aujourd'hui devenues trop lourdes pour le concierge.

Alors, Tibéri, la main sur le cœur, plaidant l'innocence, il y aurait de quoi rire si, comme tous ces politiciens corrompus, il n'était pas de ceux qui prêchent aux travailleurs la résignation et les sacrifices.

J.F.

Quand Tibéri promettait «Paris pour tous» pour se faire élire

AFP

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

C'est le tous ensemble qui est à l'ordre du jour, pas les mouvements catégoriels et dispersés !

Le gouvernement, lui, enfonce toujours le même clou : et que la sécurité sociale est en déficit (celui qu'on nous annonce pour cette année serait de 48 milliards)! Et que c'est aux salariés de payer!

Ces dix dernières années, les revenus du «patrimoine financier», comme disent les statisticiens, autrement dit les revenus des actionnaires et spéculateurs, de tous ceux qui gagnent de l'argent en dormant, a doublé. Oui, doublé! Mais pas leur taxation, qui est passée de près de 20% en 1986 à moins de 12% en 1996. Le gouvernement reconnaît lui-même que si le taux d'imposition des revenus du capital de 1986 s'était appliqué en 1993, cela aurait rapporté plus de 40 milliards à l'Etat : c'est-à-dire environ l'équivalent du déficit de la Sécurité Sociale dont on nous rebat les oreilles aujourd'hui!

L'argent, on voit donc où il est. On sait où il serait juste de le prendre, à qui il serait juste de le confisquer, pour restituer aux travailleurs ne serait-ce qu'une partie de ce qu'on leur a pris. Mais si les travailleurs veulent qu'il y ait une justice, il faut qu'ils aient la force pour eux. Et leur force, c'est leur unité dans l'expression de leur colère et dans leurs luttes, sur les mêmes revendications.

La semaine dernière, les différentes confédérations syndicales ont appelé à des manifestations et des journées d'action en ordre dispersé. Un jour ce fut les enseignants, trois jours après les postiers, le lendemain les travailleurs d'EDF-GDF et ceux de l'armement, le lendemain encore les cheminots... Comme si le temps des journées d'action par secteurs, surtout sur des revendications semblables, n'était pas révolu!

Oh, les travailleurs ont répondu à l'appel des syndicats. Il y avait des milliers de gaziers et d'électriciens dans les rues de Paris mercredi dernier, autant de cheminots le lendemain. Comme quoi la combativité est toujours là, latente. Et l'aspiration au «tous ensemble» aussi, comme le scandaient la plupart des manifestants. Mais justement, la situation exigerait autre chose que les initiatives corporatistes et sectorielles des dirigeants syndicaux.

Elle exigerait d'abord que tous les travailleurs s'unissent sur les mêmes revendications : contre la dégradation du niveau de vie, 1500F d'augmentation mensuelle pour tous; contre le chômage, embauche et interdiction des licenciements et des diminutions d'effectifs dans les services publics et les grandes entreprises, les 32 heures sans diminution de salaires; pour financer cela, confiscation des revenus spéculatifs sous le contrôle des travailleurs.

Elle exigerait aussi des formes d'actions qui ne reviennent pas en arrière par rapport au mouvement de décembre 95 où les grévistes de différentes professions se sont trouvés au coude à coude.

Si les syndicats avaient appelé tous les travailleurs la semaine dernière à manifester le même jour, il n'y aurait peut-être pas eu plus de monde. Mais si les mêmes milliers de manifestants s'étaient trouvés ensemble pour scander les mêmes revendications de salaires et d'emploi qui concernent aussi les travailleurs du privé, l'effet moral sur toute la classe ouvrière aurait été différent. Cela aurait été une façon de dire clairement l'objectif. Cela aurait été une véritable préparation à la généralisation de nos futures luttes.

Les dirigeants des grands appareils syndicaux qui dispersent délibérément les mobilisations des salariés, tournent le dos aux intérêts véritables des travailleurs.

Alors, à tous les militants ouvriers, tous les travailleurs conscients, de ne pas se contenter de la pusillanimité des centrales syndicales, et de défendre auprès de leurs camarades de travail la nécessité d'une riposte générale de la classe ouvrière.

Editorial des bulletins d'entreprises du lundi 10 juin 96, édités sous la responsabilité de la fraction

Décharge de la dette de la SNCF : PAS DE QUOI PAVOISER

Selon la presse de ce mardi matin 11 juin, l'État déchargerait de 125 milliards la dette de la SNCF. Au vu de ces premières informations, *L'Humanité* et la fédération CGT se félicitent de ce résultat.

Celui-ci est en effet un acquis des grèves de décembre. Mais positif pour les travailleurs? Les 125 milliards et leurs intérêts continueront à être remboursés aux banques et autres grands prêteurs, simplement cette fois par l'État, donc d'une manière ou d'une autre par les contribuables. De toute façon, quelle autre solution le gouvernement avait-il? Sauf à refuser de payer ces dettes ou leurs intérêts. Mais toucher aux profits des grands de la finance n'est évidemment pas dans ses intentions.

Par ailleurs, la SNCF reste avec 80 milliards à rembourser. Quelque cinq milliards par an pour les seuls intérêts. C'est encore d'un poids tel, que pour le faire et équilibrer ses comptes, elle va devoir continuer à réduire les effectifs, geler les salaires réels, laisser dégrader le service public.

Les fédérations syndicales, lors des grèves de décembre, ont mis en avant le «retrait du contrat de plan» au lieu des revendications qui étaient celles que cette formule signifiait réellement pour les cheminots : augmentation des salaires et embauches. Elles ont tourné le dos au mouvement d'ensemble dès que le ministre leur a promis le retrait de ce contrat de plan et des discussions (ce qu'il n'a même pas tenu). Et voilà le résultat de leur politique étroitement corporatiste!

On ne défend pas un service public sans imposer aux capitalistes et à leur État d'abandonner une partie au moins de leurs profits au service de la population. On ne défendra pas les cheminots indépendamment du reste des travailleurs.

Leur société

En cadeau de bienvenue à Aznar

CHIRAC OFFRE SIX MILITANTS BASQUES

C'est sans ménagement que la police française est intervenue pour expulser, vendredi 7 juin, les dix Basques espagnols qui s'étaient réfugiés depuis quatre jours dans la cathédrale de Bayonne. Six d'entre eux ont été expulsés, et remis aux autorités espagnoles, sans même que celles-ci aient demandé leur extradition. Trois n'étaient même pas recherchés.

Ces dix hommes avaient déjà été expulsés entre 1984 et 1987 pour une appartenance supposée à l'ETA. Mais ils avaient choisi de revenir car ils ne faisaient l'objet de poursuites judiciaires ni en France, ni en Espagne. Ils souhaitaient seulement travailler au Pays basque sans attendre.

Mais, dès leur arrivée dans l'église, les autorités françaises ont mis en place un dispositif démesuré : trois cents CRS ont encerclé la cathédrale, jusqu'à l'expulsion. Une délégation de personnalités auprès du ministre de l'Intérieur a été éconduite.

Le ministre de l'Intérieur espagnol, lui, avait déclaré que les Basques en question étaient de «moindre importance». Mais les autorités françaises tenaient apparemment à faire plaisir au nouveau gouvernement espagnol. Aznar était venu il y a quelques jours demander à Chirac de lui donner un coup de main contre les «mafias» basques. Ce qui pouvait prêter à sourire quand on sait comment le gouvernement français ménage certaines mafias... par exemple en Corse.

Mais Aznar peut compter sur Chirac. Depuis longtemps, pour épauler la police espagnole dans sa lutte contre les nationalistes basques, l'État français s'est montré zélé, y compris sous la gauche, donnant même un coup de main aux barbouzes espagnoles du GAL, mis sur pied par l'État espagnol pour éliminer physiquement certains militants basques.

C'est ce que, de part et d'autre des Pyrénées, on appelle l'État de droit. Cyniquement, évidemment.

J.F.

MANIFESTONS LE 15 JUIN

À bas les lois contre les étrangers

La discussion au Parlement du projet de loi Debré n'aura peut-être lieu qu'à la rentrée. Mais même si celui-ci reste encore flou, il est certain qu'il vise à aggraver les lois Pasqua en limitant l'entrée des étrangers sur le territoire et en rendant plus précaire le sort de nombreux immigrés, travailleurs ou non, qu'ils soient actuellement sans papiers en règle, ou qu'ils soient même en situation parfaitement légale.

Etudiants étrangers en fin d'études, conjoints de Français ou de Françaises, demandeurs de droit d'asile jusque-là déboutés, étrangers sans papiers pour de multiples raisons : ils sont des milliers à vivre sous la menace d'être expulsés. Condamnés bien souvent à une sorte de clandestinité, ils vivent dans la précarité et dans l'angoisse d'être demain séparés de leur famille ou de leurs proches.

Les lois Pasqua – qui venaient après bien d'autres lois et bien d'autres mesures contre les immigrés – ont fait d'eux des sortes de boucs émissaires contre lesquels les gouvernements s'acharnent pour chasser sur les sinistres terres électorales de Le Pen. Personne ne peut vraiment croire que les expulsions, les rétentions, les tracasseries administratives qui pèsent sur les étrangers sont un quelconque remède au chômage. Mais cela n'empêche pas les démagogues sans scrupule d'assurer que leurs lois discriminatoires ne sont inspirées que par le souci de protéger les intérêts du reste de la population. En fait, elles sont destinées à faire oublier que les responsables du chômage, de la pauvreté et de la marginalisation d'un nombre croissant de travailleurs – quelle que soit leur nationalité d'origine – ce sont les patrons, français ou non, ainsi que les hommes politiques à leur service.

Les injustices criantes, les mesures honteuses dont sont victimes un nombre croissant d'étrangers ont d'ores et déjà été à l'origine de diverses luttes qui ont rencontré la solidarité de nombreuses associations et organisations politiques ou syndicales. Certaines de ces luttes ont fait reculer en partie les administrations à l'échelle locale ou même à l'échelle centrale.

Pour les appuyer, ainsi que pour protester contre l'application des lois Pasqua et leur renforcement par les projets de Jean-Louis Debré, des manifestations sont organisées le samedi 15 juin à Paris et dans différentes villes de province.

Lutte Ouvrière apporte son soutien à ces initiatives.

Rendez-vous de départ de la manifestation parisienne : à 15 heures, place de la Bastille.

Europe

La « guerre du bœuf » de Major

DE LA DÉMAGOGIE NATIONALISTE DES POLITICIENS AUX CONTRADICTIONS DE L'EUROPE

« *La nouvelle Bataille d'Angleterre* », « *Vas-y Major* », « *La guerre, enfin !* » – tels sont quelques-uns des gros titres dont la presse britannique à grand tirage a salué la « guerre du bœuf » lancée par le gouvernement Major contre l'embargo de l'Europe sur le bœuf anglais et ses produits dérivés.

Depuis que John Major a levé l'étendard de la révolte contre la « dictature de Bruxelles », en promettant de bloquer toute décision nécessitant l'unanimité des partenaires (dans les faits, pas tout à fait toutes d'ailleurs), une partie de la classe politique donne libre cours à la plus grossière démagogie nationaliste. C'est ainsi qu'à la Chambre des communes on a pu entendre un député conservateur réclamer le recours à « *la politique de la canonnière* » contre l'Europe, tandis qu'un ancien ministre a accusé l'Allemagne d'en « *revenir à la solution finale en exigeant sans raison l'abattage du cheptel britannique* ». Et si les travaillistes ne se joignent quand même pas à ce délire chauvin, ils n'en ont pas moins apporté leur soutien aux gesticulations de Major, au nom de « *l'intérêt national* ».

Car il s'agit bien là de gesticulations. Major ne cherche bien sûr pas la rupture avec l'Europe. D'un autre côté, il sait fort bien que les gouvernements européens, soucieux de leur opinion publique rendue inquiète par le scandale de la « vache folle », et ravis de surcroît de profiter de l'occasion pour donner l'avantage à leurs propres producteurs nationaux, ne vont pas céder sur leur embargo – en tout cas, après le grand spectacle offert par les ministres anglais, sûrement pas dans l'immédiat ni de façon publique. Mais c'est probablement là le cadet des soucis de Major.

La meilleure défense étant l'attaque, Major a choisi de déterrer la hache de guerre contre l'Europe d'abord et avant tout pour détourner l'attention de l'opinion publique anglaise. Il s'agit de faire oublier les années de négligence criminelle des gouvernements conservateurs face aux avertissements répétés des scientifiques à propos des liens entre l'extension de la maladie de la « vache folle » et l'alimentation du bétail, et des risques possibles que cette maladie pouvait faire courir à l'homme. Et tout cela pour ne pas écorner les profits de l'agro-alimentaire.

Mais il y a bien d'autres enjeux dans la campagne anti-européenne de Major. Cela fait bien longtemps que, de toute façon, sondages et élections partielles promettent la défaite au Parti Conservateur aux élections de 1997. Il s'agit donc plus pour Major de sauver les meubles que la place de son parti au pouvoir.

Au premier rang des choses que Major tente de sauver, il y a sa propre place de leader. Menacé d'être écarté par ses rivaux de la droite de son parti l'an dernier, Major a déjà dû lui concéder la part du lion dans son gouvernement. Il tente depuis de s'affirmer comme le seul capable de maintenir l'unité entre les factions rivales, quitte pour cela à glisser de plus en plus sur le terrain des déclarations les plus vociférantes.

Et puis, au-delà des querelles internes de son parti, Major tente de rallier, sinon une majorité de l'électorat, au moins l'électorat conservateur traditionnel, celui-là même auquel s'adresse justement la droite conservatrice. C'est à cet électorat qu'il s'adresse, flattant les terreurs xénophobes des rentiers ruraux, toujours nostalgiques de l'Empire, ou la détermination des petits patrons anglais à ne pas laisser l'Europe mettre un frein à la dégringolade des salaires et des conditions de travail qu'ils ont pu imposer aux travailleurs ces dernières années, et d'une façon générale le fonds et l'arrière-fonds de préjugés réactionnaires et chauvins qui traînent dans la société.

Une telle démagogie n'a rien de spécifiquement britannique. Tous les pays d'Europe, à commencer par la France, ont leur quarteron de politiciens prêts, à l'occasion, à droite comme d'ailleurs à gauche, à emboucher la trompette du chauvinisme, pour promouvoir leurs propres intérêts, quitte à courir le risque, que cela soit voulu ou pas, de mettre en cause l'édifice européen.

On n'en est sans doute pas encore là avec la « guerre du bœuf ». Mais ce qui n'est aujourd'hui qu'une pitrerie politicienne pourrait, dans un contexte plus grave sur le plan économique, où les enjeux seraient plus importants, servir de véhicule à de puissants intérêts économiques rivaux qui chercheraient à renforcer la protection que peuvent leur offrir les États nationaux au risque de créer des tensions entre les États eux-mêmes. Même quand elle n'est que dérisoire, la démagogie nationaliste des politiciens cache quand même la guerre économique des capitalistes, ne fût-ce que par anticipation.

François ROULEAU

« Vache folle » — *UNE VACHERIE CONTRE CHIRAC*

En publiant dans *Le Monde* du 8 juin à la Une que le gouvernement connaissait depuis le 9 mai un rapport d'un comité d'experts sur les risques de transmission à l'homme de la maladie dite de la « vache folle », le quotidien a jeté un pavé dans la mare de Chirac.

Les scientifiques avaient en effet averti le gouvernement, depuis un mois, sur les risques de transmission et ajouté que, dans cette situation d'incertitude, la moindre des précautions de santé publique consiste à se comporter comme si la maladie était transmissible.

Le gouvernement a cependant choisi, dans un premier temps, de garder pour lui ce conseil. Et, bien que très informé, Chirac, lors de son voyage à Londres en quête d'alliés dans l'Union européenne, n'en a pas moins apporté le 15 mai son soutien à Major, qui souhaitait un assouplissement de l'embargo sur le bœuf. Cet assouplissement paraissait acquis de la part de la Commission européenne le 6 juin.

Mais l'annonce de la publication de ce rapport a obligé le gouvernement français à réajuster son attitude. Le ministre de l'Agriculture Philippe Vasseur a soudain déclaré : « *Si les experts de l'Union européenne jugent que le plan britannique n'est pas suffisant, c'est qu'il ne l'est pas.* » Et d'ajouter cyniquement : « *La position de la France a toujours été de s'en remettre aux scientifiques.* »

Cela n'a pas empêché le syndicat agricole FNSEA de le rappeler à l'ordre et de l'accuser d'avoir « molli ». L'embargo a tout de même du bon pour écarter la concurrence.

Le PS ne pouvait pas manquer lui aussi d'exploiter les contorsions du gouvernement. Au moment où le directeur général de la Santé confirmait les rapports des experts et annonçait qu'il n'y aurait plus d'importation de gélatine anglaise (un produit dérivé du bœuf), Jospin accusait Chirac d'« irresponsabilité ». Les irresponsables pas coupables, le PS connaît.

En réponse, Juppé a publié le catalogue des initiatives prises par le gouvernement sur cette affaire, en omettant cependant soigneusement de rappeler la position prise par Chirac le 15 mai lors de son voyage à Londres. C'est ce que Juppé appelle « *assurer une transparence totale des informations lui parvenant* ».

Considérations politiciennes, à droite comme à gauche, jeux d'alliances au sein de l'Union européenne, défense des intérêts corporatistes de certains agriculteurs, tout cela passe, on l'aura compris, bien avant l'« *avis des scientifiques* ».

Quant à Chirac, qui dénonçait l'« *irresponsabilité des médias dans la crise de la vache folle* », le 29 mars dernier, sous prétexte qu'il n'y aurait « *aucun témoignage scientifique fiable* », il a bonne mine…

Jacques FONTENOY

Les négociations sur le statut

DES MARCHANDAGES DERRIÈRE LE DOS DU PEUPLE KANAK

La Nouvelle-Calédonie redevient d'actualité. Les accords de Matignon conclus en 1988 sous l'égide de Rocard ayant prévu un référendum d'autodétermination dans un délai de dix ans, c'est donc en 1998 qu'il devrait avoir lieu, déterminant l'avenir institutionnel de ce «territoire français d'outre-mer» situé à quelque 20000 km de la métropole coloniale...

Pour suivre l'application des accords de 1988, des séances de négociations ont lieu chaque année à Paris, entre l'État, les indépendantistes kanaks du FLNKS (Front de Libération Nationale Kanak Socialiste) et les anti-indépendantistes du RPCR (Rassemblement pour la Calédonie dans la République) de Jacques Lafleur.

Cette année, la négociation ne s'est cependant ouverte, en avril dernier, que pour être suspendue presque aussitôt, à l'initiative des représentants du FLNKS. Les motifs de la rupture (rupture publique, en tout cas) ont été présentés comme tenant à des divergences au sein de la direction du mouvement indépendantiste kanak, certains membres reprochant à d'autres de se montrer trop conciliants vis-à-vis de Juppé, et/ou trop proches de Lafleur.

Un référendum devenu gênant

De toute façon, la question du référendum prévu pour 1998 est un problème à régler rapidement, pour tous les protagonistes.

Car, en fait, ceux-ci semblent plutôt chercher à en faire carrément l'économie. Dans la période électorale qui s'annonce, le gouvernement Juppé cherche sûrement à éviter tout ce qui peut faire des vagues. Le RPCR cherche à entretenir sa position de monopole, d'autant qu'il est contesté depuis peu par un autre parti de droite, sur le même terrain que lui (ce concurrent est jusqu'à présent tenu à l'écart des discussions officielles). Du point de vue des nationalistes du FLNKS eux-mêmes, la perspective de ce référendum tel qu'il est prévu (avec un corps électoral composé sur la base des listes d'électeurs de 1988, plus leurs enfants devenus majeurs) n'est pas si réjouissante : la population kanake favorable à l'indépendance reste minoritaire dans le corps électoral, face aux Européens et aux autres Mélanésiens installés dans l'archipel...

Alors, pour le RPCR et le FLNKS, la «solution consensuelle», que Lafleur en particulier préconise, consisterait tout simplement à se mettre d'accord entre eux, et eux seuls, avant l'échéance.

La réalisation d'un tel accord n'est pourtant pas simple, ne serait-ce que parce que les liens privilégiés du gouvernement français, plus particulièrement de l'appareil du RPR, avec le RPCR et son riche lobby, sont tels que les représentants du FLNKS se retrouvent dans la nécessité de taper périodiquement du poing sur la table.

Sous l'œil de Paris

Mais – au-delà de ce qui ne sera peut-être qu'un contretemps – quant au fond, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie n'est pas envisagé de manière foncièrement différente par les uns ou les autres. Le gouvernement n'accepte visiblement toujours pas l'indépendance pure et simple ; comme tous les gouvernements précédents, il mène une politique visant à repousser ce «risque» à plus tard. Il propose un statut d'autonomie interne, moyennant peut-être, à la demande du FLNKS, des excuses publiques de la France «au peuple colonisé de Kanaky» pour le fait colonial – ce qui ne mange pas de pain. Sur la même longueur d'onde, le RPCR parle d'une «*large décentralisation de la Nouvelle-Calédonie*», bien sûr maintenue dans le cadre de la République française.

Quant au FLNKS, s'il réclame en principe un statut d'État indépendant, outre que les déclarations de ses dirigeants sont fluctuantes et ambiguës (il est parfois simplement question d'une «*identité propre au sein de l'ensemble français*»), il a, de toute façon, «déjà mis un bémol» à sa revendication du début des années 1980, suivant l'expression de l'un d'eux. Cet État resterait institutionnellement «associé» à l'État français, qui conserverait «au moins jusqu'en 2001», des compétences en matière de défense, de justice, de police, d'affaires étrangères...

En fait, ces distinguos peuvent sans doute s'arranger au moyen de formules suffisamment vagues, et éventuellement par un nouvel accord sur le partage des pouvoirs au sein de l'administration et des instances d'autorité du territoire. Le problème politique étant, pour les négociateurs kanaks, celui de faire accepter ensuite par leur base le résultat de leurs pourparlers secrets à Paris. Leur méthode avait d'ailleurs été la même, aussi extérieure au peuple kanak, lors de la conclusion des accords de 1988 avec Rocard.

AFP

Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, et Jean-Marie Tjibaou président du FLNKS, en 1988

Contentieux sur le nickel

Les discussions et péripéties publiques masquent sans doute des marchandages plus concrets.

Les accords de Matignon ont laissé à la bourgeoisie européenne de la région Sud, autour de Nouméa qui concentre l'essentiel des richesses, des infrastructures, des cadres, etc., une position de domination de type néo-colonial sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie.

Ce qui n'empêche pas qu'il y ait eu, dans le cadre de la politique des accords de Matignon, des transferts de fonds, des subventions, qui ont permis d'avantager relativement, et aussi d'impliquer dans des problèmes de gestionnaires, une petite couche de responsables des provinces kanakes. Et surtout, depuis que, en 1990, Lafleur lui-même a vendu ses mines de nickel à la province du Nord dirigée par le FLNKS, ce sont des notables kanaks qui dirigent aujourd'hui la Société minière du Sud-Pacifique (SMSP), apparemment florissante, principal instrument économique du FLNKS. Ils ont des problèmes de concurrence avec la vieille Société Le Nickel, filiale d'une société où l'État français est majoritaire. Ils réclament la construction d'une usine de transformation du minerai qui permettrait de multiplier leur chiffre d'affaires annuel par quatre, sans obtenir de réponse ferme de la part du gouvernement. Et peut-être la dernière péripétie en date recouvre-t-elle surtout une manœuvre pour faire monter les enchères à ce sujet.

A tous ces intérêts, il ne faut pas manquer d'ajouter ceux des trusts canadiens qui s'intéressent au nickel et au cobalt calédoniens, et dont Juppé lui-même a fait état. Bref, l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, indépendance formelle ou pas, s'annonce nickelé. En fin de parcours, ce n'est pas le travailleur kanak qui y trouvera son compte. A moins qu'il n'entre en lutte, non plus dans l'étroite perspective nationaliste de la «Kanaky», mais en cherchant ses alliés contre le système impérialiste parmi les autres pauvres du Pacifique, y compris ceux des micro-Etats «indépendants», sur la base d'une solidarité de classe.

Christiane LE GUERN

143 ANS DE DOMINATION COLONIALE

L'histoire de la colonisation de la Nouvelle-Calédonie a été féroce : spoliations de terres, constitution de «réserves» pour indigènes chassés de leurs villages, réquisitions et enrôlements forcés, etc. Elle a aussi été jalonnée par plusieurs grandes révoltes.

Les autochtones ont échappé de peu au génocide définitif : estimés entre 60 000 et 100 000 personnes lors de la prise de possession française en 1853, ils n'étaient plus que 27 000 en 1921…

La «démocratie» à la sauce colonialiste

Devenus des citoyens français en vertu de la Constitution de 1946, puis munis du droit de vote en 1957, ils se trouvèrent à partir des années 1960 en passe de redevenir majoritaires dans la population de l'île. Les colons commencèrent à s'inquiéter. En 1972, le Premier ministre Pierre Messmer définit ainsi la politique qu'allait mener le gouvernement français : «*La présence française en Calédonie ne peut être menacée, sauf guerre mondiale, que par une revendication nationaliste de populations autochtones appuyées par quelques alliés éventuels dans d'autres communautés ethniques venant du Pacifique. A court et moyen terme, l'immigration massive de citoyens français métropolitains et originaires des D.O.M. (Réunion) devrait permettre d'éviter ce danger, en maintenant et en améliorant le rapport numérique des communautés. A long terme, la revendication nationaliste autochtone ne sera évitée que si les communautés non originaires du Pacifique représentent une masse démographique majoritaire*».

C'est ainsi, avantages fiscaux, primes et prêts à l'appui, que le gouvernement «planta du Blanc» en Calédonie, aidé par le boom des cours du nickel dans les années 1969 à 1972, qui attira les immigrants. Au recensement de 1976, le peuple indigène était redevenu minoritaire, un quart de la population était née hors du territoire mais pouvait y exercer son droit de vote. Le principe du suffrage universel était employé comme une escroquerie, au profit du maintien du système colonial.

La montée de la révolte kanake et la répression

Les Kanaks n'avaient pas profité du boom du nickel, et dans les années suivantes, l'amertume et les tensions sociales s'accrurent dans leurs rangs. Sous Giscard, un projet de réforme foncière souleva bien des espoirs, mais en vain, car les terres ne furent pas effectivement distribuées.

En 1981, avec l'élection de Mitterrand, un autre espoir allait être déçu. Mitterrand avait donné des assurances, en privé, au leader kanak Jean-Marie Tjibaou, quant au «*droit du peuple kanak à décider de son avenir*». Les indépendantistes avaient appelé à voter pour lui. Pendant deux ans, Tjibaou fut vice-président de l'Assemblée territoriale, mais les promesses ne furent pas tenues. Dès que la droite française, qui ne tenait pas à faire cadeau aux socialistes d'une décolonisation sans histoire en Nouvelle-Calédonie, soutint la campagne déchaînée du RPCR de Lafleur contre les indépendantistes et les réformes promises, Mitterrand céda – sur ce terrain-là aussi. Et il ne fut plus question d'indépendance.

C'est en 1984 qu'eurent lieu les premiers «troubles» marquants. Les différentes organisations indépendantistes se mirent d'accord pour boycotter activement les élections territoriales de novembre, et installèrent des barrages un peu partout en brousse. Il n'y eut pas une véritable insurrection, mais la population fut mobilisée largement, il y eut des affrontements et des morts et cela suffit pour que l'impérialisme français revienne à ses vieilles méthodes coloniales de répression : état d'urgence, envoi d'un corps expéditionnaire, assassinats de dirigeants, en particulier Eloi Machoro qui apparaissait comme le leader le plus radical (janvier 1985).

Mitterrand avait une fois de plus capitulé devant la droite et lui avait même offert ce meurtre, œuvre du GIGN, en prime. Pour que ce soit parfaitement clair, il se rendit à Nouméa où il proclama son intention de renforcer la base militaire française. Ce n'est pas sous le gouvernement Chirac de cohabitation (1986-1988) et avec son ministre des DOM-TOM, Bernard Pons, que la droite coloniale allait rabattre de son arrogance. La Nouvelle-Calédonie était quadrillée par une armée française d'occupation. Brutalités, sévices, tortures étaient monnaie courante. Un «sommet» fut atteint lors de l'élection présidentielle d'avril 1988, que le FLNKS boycotta à nouveau : il y eut sur le territoire jusqu'à un soldat pour sept Kanaks, femmes et enfants compris. Lorsque des militants FLNKS locaux prirent des gendarmes en otages, dans l'île d'Ouvéa, et se réfugièrent avec eux dans une grotte, le général commandant en chef «*déclara la guerre au peuple kanak*».

Finalement, l'assaut donné à la grotte d'Ouvéa par l'armée et les services secrets, qui fit 19 morts parmi les indépendantistes, fut autorisé par Chirac le 3 mai 1988, entre les deux tours de l'élection présidentielle, avec le feu vert de Mitterrand.

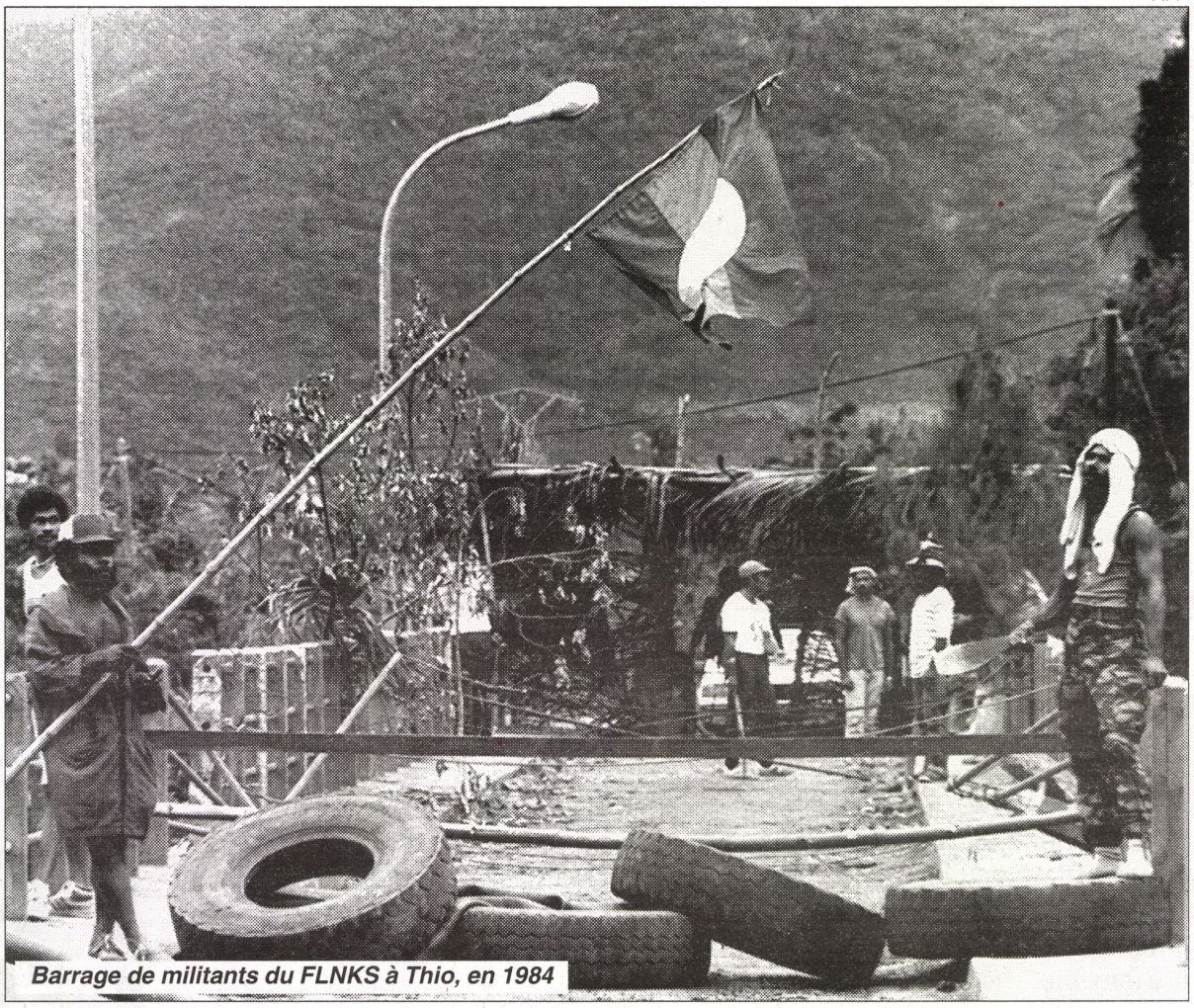

Barrage de militants du FLNKS à Thio, en 1984

Les accords de Matignon (juin 1988)

A la suite de la réélection de Mitterrand, le nouveau gouvernement «socialiste» tentant de pratiquer l'ouverture à droite, Rocard proposa sur la question de la Nouvelle-Calédonie une politique pleinement acceptable par elle, soutenu d'ailleurs par Raymond Barre dans cette occurrence. Il fit discrètement venir à Paris le Kanak Tjibaou et le RPCR Lafleur et obtint d'eux d'abord une poignée de mains, symbole de réconciliation (même pas deux mois après la mort des 19 Kanaks d'Ouvéa !), et un accord, signé le 26 juin, qui avait pour principal contenu de repousser à 1998 – date à laquelle aurait lieu un scrutin d'autodétermination – la question de fond sur l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie. Lafleur et le RPCR se montrèrent satisfaits.

AFP

C'est ce que Rocard appelait «*la décolonisation sans changement de souveraineté*».

Comme dans plusieurs autres occasions antérieurement, les négociations et tractations menées par les envoyés du FLNKS avec les représentants de l'impérialisme français avaient été secrètes, accompagnées de pourparlers «privés» – dans le dos du peuple kanak et des militants.

Tjibaou fut critiqué par plusieurs autres membres de la direction du FLNKS, mais ceux-ci finirent par s'incliner, au nom de «*l'unité de notre peuple*», dirent-ils. Tjibaou (qui est mort assassiné en 1989) disposait d'un crédit important auprès de la population kanake. Derrière lui, ils contribuèrent, eux aussi, à faire passer le règlement néo-colonial entériné par ces accords. Un «règlement» qui se perpétue encore aujourd'hui, avec l'aval d'ex-leaders indépendantistes mués en gestionnaires de la dépendance – car la Nouvelle-Calédonie est plus dépendante que jamais, en particulier financièrement, de l'État français.

C. L G

LUTTE DE CLASSE N°20
de mai-juin 1996 est parue

Au sommaire :

- **Proche-Orient : Israël et le problème libanais**
- **Russie :**
  – Une campagne présidentielle sur fond de crise économique, politique et sociale
  – «Le marathon sanglant de la guerre en Tchétchénie»
- **Italie – «L'Olivier» au gouvernement**
- **Nationalisme écossais et illusions régionalistes**
- **Hong Kong, à un an du retour à la Chine**
- **Tribune – Les syndicats SUD… Des militants de la CFDT changent d'adresse**

– Prix : 10F – Envoi contre 12F en timbres.

SNCF

APRÈS LES MANIFESTATIONS DU 4 AU 6 JUIN

Après la journée d'action du 4 juin à France Télécom contre le projet gouvernemental de privatisation; après celle du 5 et la manifestation des employés d'EDF-GDF contre un autre projet de restructuration de l'ensemble du secteur de l'énergie; le 6 juin, c'était le tour des cheminots d'être appelés à manifester pour exprimer leur défiance et leur mobilisation au moment même où l'Assemblée nationale allait discuter de l'avenir de la SNCF.

Les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC, CFTC appelaient les cheminots de tout le pays à venir manifester à Paris. Les syndicats corporatistes des agents de conduite (FGAAC) et des cadres (FMC) ne s'étaient pas joints à cette manifestation.

La manifestation fut un succès : 40 000 participants selon les organisateurs, 15 000 selon la police. Même si ce dernier chiffre était le vrai, cela représenterait près d'un cheminot sur dix dans les rues de Paris, bien que dans de nombreux dépôts les syndicats n'aient pas déposé de préavis de grève pour permettre aux roulants de débrayer.

Le fait est que depuis novembre-décembre 1995 les problèmes demeurent. La direction continue de baisser les effectifs, pas à pas. Le nouveau projet de restructuration globale ne renonce pas non plus aux 4 500 suppressions d'emplois programmées d'ici la fin de l'année. De même que restent à l'ordre du jour les fermetures de lignes, les restrictions budgétaires pour l'entretien des matériels, etc. Les raisons pour les cheminots d'être nombreux dans la rue ce 6 juin ne manquaient donc pas.

Cette journée d'action ne suffira pas à faire reculer le gouvernement. Les cheminots en sont bien conscients mais étaient nombreux à désirer montrer qu'ils n'avaient pas baissé les bras. Et même si, pour la plupart d'entre nous, les retenues sur salaires pour les grèves de novembre-décembre derniers continuent de peser lourd dans le budget familial, aucun des manifestants n'en a fait état. En revanche, beaucoup regrettaient que nous ne manifestions pas avec les camarades des Télécoms, de l'EDF, de la RATP, tous ensemble, le même jour. Le « *Tous ensemble* » de décembre n'est pas oublié, et c'est tant mieux.

Car la dette de la SNCF servira toujours de prétexte pour agir contre les cheminots, alors qu'elle pourrait être résorbée, sans difficulté pour personne, si l'on cessait tout simplement de payer les intérêts aux banquiers. Avec le projet en train d'être discuté, ce n'est bien sûr pas de cela qu'il est question.

Si cette journée de mobilisation a été encourageante pour tous ceux qui y ont participé, il lui faudra une suite. Car le gouvernement, freiné un temps par la grève de la fin de l'an dernier, redouble de menaces contre tous les travailleurs et contre ceux des services publics en particulier.

Face au nouveau projet concernant la SNCF, quelle sera l'attitude des organisations syndicales? Les déclarations des unes et des autres laissent entendre qu'elles sont, pour le moment, plus ou moins ouvertes aux propositions du gouvernement. Mais dans ces propositions concernant la SNCF, comme dans toute la politique de Juppé, ce sont les attaques répétées contre l'ensemble des travailleurs et des classes populaires qui dominent. Alors, quelle que soit l'attitude des organisations syndicales face à ce «plan de sauvetage» de la SNCF, la nécessité restera pour les cheminots de donner une véritable suite à la journée du 6 juin. Bien sûr, la question ne se limite pas aux cheminots et à la négociation des nouveaux contrats entre l'État et la SNCF. Derrière ces contrats, comme derrière ceux en cours de discussion à EDF, à France Télécom ou ailleurs, ce sont les prochaines attaques gouvernementales contre l'ensemble de la classe ouvrière qui se profilent. Et c'est à ce niveau, «tous ensemble», que les travailleurs doivent se préparer à répondre.

Correspondant LO

«Plan de sauvetage»... pour les banquiers

ET POUR LES TRAVAILLEURS?

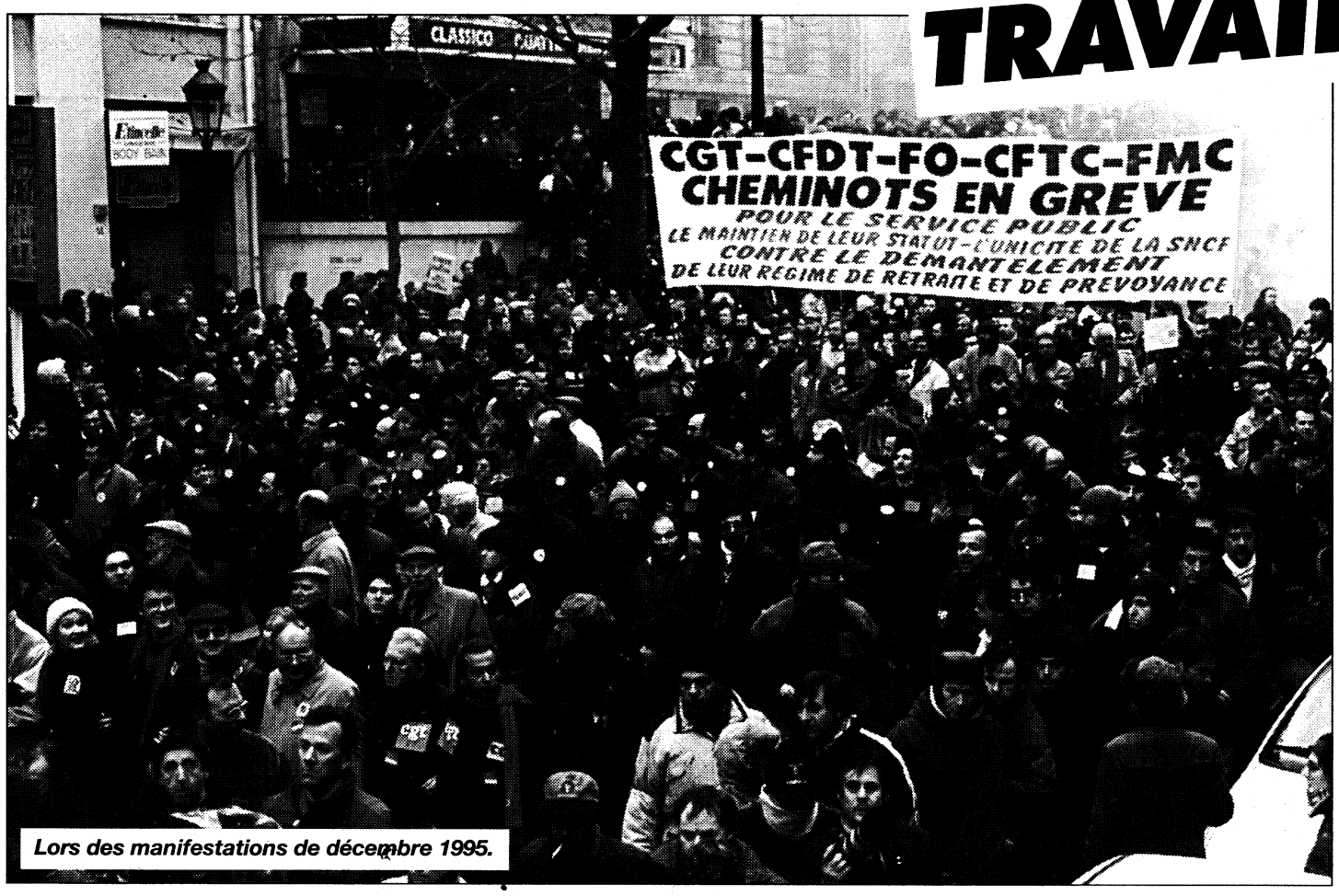

Lors des manifestations de décembre 1995.

Mardi 11 juin, le plan de réorganisation de l'ensemble de la SNCF a été présenté par le gouvernement à l'Assemblée nationale. On ne parle plus de contrat de plan mais d'une refonte complète de la SNCF, visant à diminuer sinon effacer sa dette à grand renfort de fonds publics.

D'une part, une société nouvelle serait créée, ayant statut d'établissement public (restant toujours sous le contrôle de l'État), et serait dotée de la propriété des voies ferrées, des bâtiments (gares et hangars), des terrains, bref de tout ce qui constitue les installations d'infrastructure du chemin de fer. La société en question serait également dotée d'une subvention étatique, à savoir celle que la SNCF recevait jusqu'à aujourd'hui au titre justement des infrastructures (13 milliards) augmentée de 10 milliards de nouvelle dotation. A ces 23 milliards, il faudrait également ajouter 7 à 8 milliards versés par la SNCF en péages à honorer pour

Le «trou» de la Sécu

POUR LA SANTÉ... DES PROFITS

La Sécurité sociale devrait accuser un déficit bien plus élevé que ne le prévoyait – ou ne le disait – Juppé lorsqu'il présenta sa réforme : 48,6 milliards au lieu des 16 milliards annoncés.

La commission de la Cour des comptes qui établit ce chiffre explique que ce décalage avec les prévisions est dû à des recettes bien moins importantes que prévu, et non à un dérapage des dépenses.

En effet, les pronostics gouvernementaux étaient établis sur la perspective d'une croissance économique de 2,8% alors qu'elle n'a été que de 1,3%. Mais pour que cette «atonie» de l'économie ne signifie pas l'atonie des profits, il a fallu rogner sur la masse salariale qui n'augmente pas autant que prévu. Ainsi, selon cette même commission, pour que les profits continuent de se bien porter, il a fallu et il faut toujours réviser les prévisions concernant les salaires, établies à 5,3%, et qu'il serait plus raisonnable, selon elle, de chiffrer à 2,4%. Moins de salariés, moins bien payés, il ne faut pas chercher ailleurs la principale cause du déficit de la Sécurité sociale.

A celle-là s'en ajoutent d'autres, elles aussi bien connues, comme la dette des patrons qui se chiffre à 75 milliards. Une partie de ces milliards qui n'ont pas pris le chemin des caisses de la Sécurité sociale provient certes de patrons qui ont fait faillite – ce qui ne signifie pas que tous ces faillis sont sur la paille. Mais de toute façon ce ne sont ni les travailleurs ni les malades qui sont responsables de cette partie du «trou».

On ne nous dit pas si les chiffres auxquels aboutit la commission prennent en compte les dégrèvements de charges accordés aux patrons par les gouvernements successifs, sous le prétexte bidon, sans résultat aucun, de développer l'emploi. Les représentants du gouvernement arguent que ce manque à gagner n'influe pas sur le déficit de la Sécurité sociale puisque l'État compense le manque à gagner, sauf que là encore l'État ne fait face à ses engagements qu'avec beaucoup de retard, quand il y fait face.

Il serait intéressant et sans doute édifiant que le public et les travailleurs puissent savoir ce qu'il en est à ce propos. Mais, que cette contribution figure ou pas dans le calcul actuel du déficit de la Sécurité sociale elle figure de toute façon dans la note que l'on fait payer à la population laborieuse. Car elle contribue au déficit de l'État qui se traduit par des mesures d'austérité, et qui se traduira encore, dans quelques mois, par des augmentations d'impôts d'ores et déjà presque officielles, même si la presse ne parle que des «baisses d'impôts» annoncées par Juppé. Elle figure aussi au compte des patrons, mais cette fois non pas en passif, mais en positif. Car l'argent ainsi versé, s'il provoque un trou d'un côté, arrondit des magots de l'autre.

Mais derrière ces querelles de chiffres qui donnent le tournis, dont on a du mal à savoir ce qui est réel, ou ce qui n'est qu'escamotage comptable, il y a aussi sans doute une tentative du gouvernement, en dramatisant la situation, de revenir à la charge avec de nouvelles mesures contre la Sécurité sociale. Une raison de plus d'être méfiants et décidés à ne pas laisser faire !

---

faire passer ses trains sur ces infrastructures, utiliser les gares, etc.

D'autre part, ladite société nouvellement créée chargerait de la gestion de ses infrastructures (c'est-à-dire de l'entretien et même de la construction des voies et des installations) la SNCF elle-même.

Quant aux 175 milliards de francs de dette de la fin de l'an dernier, qui passeraient d'ici la fin de cette année à quelque 208 milliards (dette due en majeure partie aux dépenses d'infrastructure justement), ils seraient pris en charge pour 125 milliards par l'État. De ce fait, ce dernier garantit que les dettes de la SNCF aux banquiers, aux géants du BTP, aux industriels constructeurs du matériel ferroviaire comme Alsthom, etc., seront bien remboursées rubis sur l'ongle avec l'argent de l'État.

Débarrassée du poids des infrastructures, la SNCF verrait, paraît-il, sa dette ramenée à 70 ou 80 milliards et son déficit évoluerait à la fin 1996 entre 2 et 6 milliards, toutes choses qui n'auraient paraît-il rien de catastrophique... à condition qu'elle mène une politique ferme, de rentabilité, afin de retrouver dans les plus brefs délais l'équilibre de ses comptes, recommande le gouvernement. On revient ainsi à la case départ : la SNCF est endettée et pour son président, Loïk Le Floch-Prigent, il va falloir faire des économies, rentabiliser et encore rentabiliser aux dépens des cheminots et des usagers qui, il faut s'en souvenir, ne sont en aucune façon responsables de ces dettes.

Sous prétexte de redressement financier, la SNCF va donc continuer à bloquer les salaires des cheminots, à réduire le personnel partout où elle le peut, à diminuer les moyens mis en œuvre pour entretenir le matériel, etc. Par ailleurs et même si cela n'est pas évoqué pour l'instant, en tant qu'exploitant et gestionnaire des infrastructures, la nouvelle SNCF pourrait aussi se renflouer en cédant certaines de ses multiples sociétés filiales, non directement liées au transport ferroviaire. Avec les conséquences que de telles opérations pourraient avoir pour les travailleurs des filiales en question.

Et puis, comprise dans le projet gouvernemental, la régionalisation visant à faire de la SNCF une prestataire de services auprès des régions (régions qui définiraient leurs besoins ferroviaires et en paieraient le coût à la SNCF) va elle aussi dans le sens d'une dégradation du service public, aussi bien pour les usagers que pour les cheminots. Bien des régions auront nécessairement du mal à faire face au coût financier d'un transport ferroviaire efficace, conçu comme un véritable service public, et y renonceront.

Ainsi, dans ce projet qui amorce un démantèlement de l'entreprise publique SNCF allant dans le sens d'une privatisation à terme des secteurs d'activité les plus rentables, on voit mal ce qu'il pourrait y avoir de positif pour les travailleurs. Tout comme le précédent projet de contrat de plan, il semble au contraire lourd de nouvelles menaces, comme dans tous les cas où gouvernement et patrons parlent de rentabilité et d'économies nécessaires. A moins qu'ils soient les uns et les autres contraints, comme en novembre-décembre 1995, de remiser leurs projets au placard.

Lucienne PLAIN

---

nos lecteurs écrivent

«AIDE À L'EMPLOI» ? SURTOUT AU PATRON !

On entend souvent dire qu'il faut aider les PME car elles créeraient des emplois. Aussi, je voudrais raconter comment mon patron se comporte en «chasseur de primes» en profitant des cadeaux divers faits par l'État. Il s'agit d'une petite entreprise de commerce en gros de câbles électriques.

Depuis pratiquement cinq ans la société n'a eu que des contrats de travail primés en faveur du patron. Sur 7 employés, il y a un embauché, trois contrats de qualification, deux CIE et un non-déclaré. Les contrats de qualification se font sur 2 ans; la 1ère année payée 65% du SMIC, la 2e année 75%, soit 3673F par mois, et le patron touche une prime. Normalement, il y a une alternance de 3 semaines de travail à la boîte, pour une semaine à l'école pour préparer un diplôme. Mais le patron cherche continuellement à nous intimider pour que nous venions tout le temps à la boîte et jamais à l'école, et une personne qui travaillait avec moi est allée très peu à l'école en 2 ans, alors que normalement, l'organisme de formation (la Chambre de commerce et d'industrie) vérifie la présence à l'école.

Depuis la mise en place du CIE, le patron ne se sert plus que de cela car, là, il n'y a carrément aucune formation à l'école. Le CIE lui permet d'avoir une prime de l'État de 2000F par mois et d'être exonéré de charges sociales. Depuis peu de temps, grâce à l'unique embauché en CDI, le patron bénéficie d'environ 800F d'exonération de charges par mois, pour bas salaires.

Et avec ces salaires minables, il faut que nous supportions ses lettres qui parlent de la baisse de ses profits (il ne dit rien quand ils sont en hausse) ou qui nous demandent d'économiser l'eau, le gaz, l'électricité, etc. (il ne nous dit pas en quoi nous en profiterions).

Évidemment, nous travaillons autant que si nous étions embauchés et il n'est pas question de nous embaucher à la fin de nos contrats. La fin du contrat signifie la mise à la porte et le remplacement par un autre contrat bidon.

Alors, un patron, petit ou grand, reste un patron et son problème est de faire du profit, pas d'embaucher.

G.R. (Marseille), 23 ans

SNECMA (Gennevilliers)

USINE BLOQUÉE CONTRE LES LICENCIEMENTS

La société SECFRA, prestataire de service de la Snecma Gennevilliers pour ce qui est du gardiennage et des services sécurité-pompier, emploie 55 personnes. Le 26 avril dernier, quatre chefs de poste ayant tous entre 14 et 16 ans d'ancienneté apprenaient leur licenciement, ce qu'ils contestaient violemment.

La SECFRA prétextait «*une restructuration Snecma*» pour justifier ces licenciements. Elle proposait «généreusement» un reclassement avec des pertes de salaire allant de 3 500 à 4 000 F. Ce qu'elle se gardait de dire, c'est que les nouveaux sites proposés sont soit appelés à disparaître, soit réputés efficaces pour «régler leur compte» aux fortes têtes de la SECFRA.

Évidemment les propositions furent refusées en bloc par nos quatre camarades. Le 21 mai dernier, ils recevaient une nouvelle lettre de licenciement économique qui ne leur laissait plus d'autre choix que d'accepter la «convention-conversion» c'est-à-dire accepter après six mois le chômage avec indemnités dégressives.

Le 22 mai, les quatre salariés décidaient d'interrompre la réunion mensuelle des délégués qui se tenait avec des responsables de la Snecma. Plusieurs licenciés intervinrent pour dire ce qu'ils avaient sur le cœur : «*La Snecma et la SECFRA sont de connivence pour nous licencier. On vous promet beaucoup d'animation avant d'y arriver. Vous allez le payer très cher !*»

Ce qui fut dit fut fait. Le lendemain 23 mai, c'est le PDG de la Snecma lui-même, Dufour, (il n'avait pas encore été remercié par le gouvernement) qui était bloqué à la porte principale de l'usine par les quatre licenciés, malgré les tentatives du chauffeur de forcer le passage. Suitè à cela le directeur de la SECFRA Île-de-France, affolé, se précipitait auprès des licenciés pour leur proposer une réunion, ce qu'il refusait jusque-là.

Mais au cours de celle-ci, aucune proposition nouvelle ne fut faite, ce qui décidait nos camarades le 4 juin à appeler les gardiens à la grève et à bloquer toutes les portes d'entrée de l'usine à différentes reprises dans la journée.

Des embouteillages monstres se produirent alors dans Argenteuil, Ermont et Sannois. Des bouchons de 4 à 5 km se formèrent autour de l'usine. Aucun véhicule ne put rentrer sur le centre alors que la majorité des 2 000 travailleurs se déplace en voiture !

Cette joyeuse cohue avait la sympathie de beaucoup de salariés Snecma. Quasiment pas de réactions hostiles durant les quatres jours de blocage, si ce n'est celle d'une dizaine de cadres mobilisés par le chef de centre qui invitaient, sans succès, les travailleurs à forcer le passage. Un licencié n'hésita pas alors à s'allonger devant les roues des voitures. Cela fit peur à la direction... qui préféra fermer la porte.

La police, qui intervint le mardi 4 juin pour régler la circulation, ne trouva rien de mieux à faire que de dresser des PV aux voitures des salariés abandonnées devant l'usine. La réaction fut immédiate. Cinquante salariés Snecma décidèrent alors de bloquer le boulevard Valmy ce qui accrut encore les embouteillages. Finalement la police renonça. Il y eut d'autres réactions de sympathie. Des gardiens appelés en renfort par la SECFRA venant d'autres sites sympathisèrent avec les grévistes et manifestèrent une neutralité bienveillante et ce malgré la présence dissuasive quasi permanente d'huissiers et des responsables de site SECFRA «cravatés».

Des salariés Snecma manifestèrent aussi leur solidarité à leur façon en abandonnant volontairement leur voiture devant l'entrée des portes.

La direction SECFRA proposa alors de verser 100 000 F à titre d'indemnité aux quatre travailleurs ce qu'ils refusèrent.

Enfin, le vendredi matin le directeur du centre Snecma s'inquiétant de la désorganisation totale de l'usine (alors que celle-ci est en plein déménagement et restructuration), proposait d'accélérer les négociations en intervenant auprès de la SECFRA. Une réunion se tint à 10h30. La direction SECFRA en restait à sa proposition initiale de 100 000 F par personne, la tension monta d'un cran. Les grévistes décidèrent de bloquer totalement et de manière permanente les portes et d'empêcher toute entrée.

Nouvelle inquiétude de la direction qui, après de multiples tergiversations, finit par accepter de céder 200 000 F par personne comme transaction de licenciement, auxquels s'ajoutent les 35 à 40 000 F de solde de tout compte.

Qui plus est, la direction SECFRA dut accepter de payer toutes les heures de grève et s'engagea à annuler toutes les procédures judiciaires préparées par ses huissiers pendant les quatre jours de conflit.

Bien sûr, les grévistes sont au bout du compte licenciés, mais quatre jours plus tôt, ils l'étaient sans un sou d'indemnité, sans convention-conversion et surtout sans avoir connu cette formidable solidarité qui a entouré leur mouvement tant du côté des gardiens que du côté des salariés Snecma. Et cela ils ne sont pas prêts de l'oublier.

Correspondant LO

Air France (Le Bourget)

ÇA GAZE !

Lundi 10 juin, en gonflant les pneus d'un avion qu'ils venaient de réparer, les travailleurs d'un atelier d'Air France, au Bourget, se sont rendu compte, à cause d'une légère fuite, qu'ils envoyaient un gaz détonnant dans l'appareil au lieu du gaz inerte habituel.

Après cette découverte, ce fut aussitôt le branle-bas de combat dans l'atelier : pompiers, armée (l'avion concerné étant militaire), service de sécurité, huissier, interdiction de vol pour les petites compagnies du site ; mais la direction n'a pas jugé bon d'avertir les travailleurs d'Air France des autres ateliers.

Apparemment depuis plusieurs semaines en fait les pneus des avions, la pressuration des circuits hydrauliques des trains d'atterrissage ainsi que des bancs d'essai de l'atelier K 1 étaient effectués avec ce gaz-là.

Apparemment, ça n'a pas fait boum, mais ça aurait pu... Et qu'une telle erreur ait été possible, ce n'est pas rassurant et cela pose des questions. Quand on cherche la «rentabilité» à tout prix, quand on réduit le personnel et accélère les cadences à tous les niveaux (qu'il s'agisse d'Air France ou de la société qui a livré le gaz), les conséquences pour la sécurité peuvent être dramatiques.

Correspondant LO

LES BROCHURES DU CERCLE LÉON TROTSKY

Dernières brochures parues :

«Où en est la cause des femmes ?»
(N° 66 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 10 novembre 1995)

«Israël : comment le sionisme a produit l'extrême droite»
(N° 67 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 2 février 1996)

«Espagne 1931-1937 : la politique de front populaire contre la révolution ouvrière»
(N° 68 – Exposé du Cercle Léon Trotsky du 3 mai 1996)

Prix 10 F – Envoi contre 12 F en timbres par brochure demandée

Cotelle (Rillieux – Rhône)

EN GRÈVE POUR LES SALAIRES

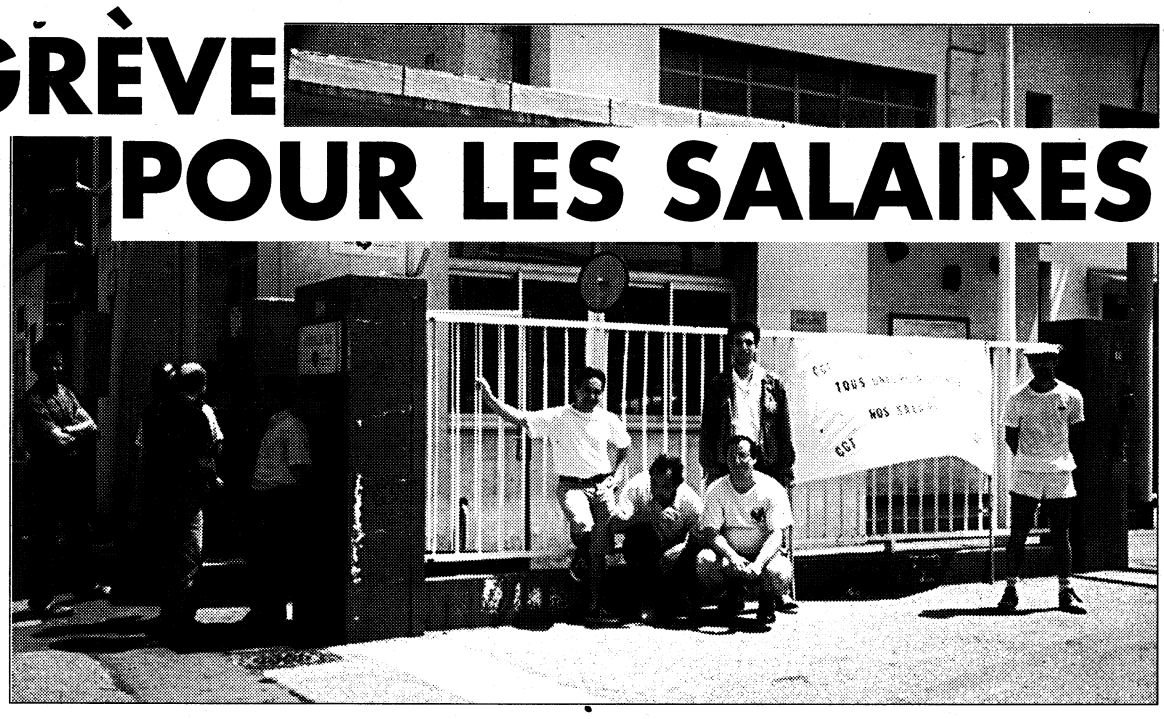

Suite à la journée de grève du 24 mai pour demander de meilleurs salaires, et qui avait été largement suivie (voir *LO* n°1456), la direction de Cotelle – Rillieux (banlieue de Lyon) a convoqué les délégués de l'usine pour une réunion à Paris.

À cette réunion, le 31 mai, les délégués apprenaient que la direction ne cédait absolument rien. Pendant ce temps, les cadres profitaient de l'absence des délégués pour organiser des réunions du personnel à l'usine de Rillieux, invoquant la concurrence, le marketing et autres arguments bidon pour justifier le refus de la direction et conseillant la « prudence » quant à la grève que pourraient proposer les syndicats. Mais la manœuvre s'est avérée inefficace et a plutôt renforcé notre détermination.

Et c'est de nouveau une large majorité de travailleurs qui s'est mise en grève vendredi 7 juin à l'appel de la CGT et a voté la poursuite du mouvement pour le lundi matin. Malgré le week-end, le nombre de votants pour la grève reconductible est passé de 79 le vendredi à 123 le lundi. (Il y a 270 salariés à Rillieux, dont 200 ouvriers et employés).

La maîtrise s'efforce d'obtenir que la cinquantaine de travailleurs intérimaires sortent un semblant de production et les grévistes ironisent, disant que c'est la première fois qu'on voit certains cadres faire les 3 x 8.

Le moral est bon du côté des grévistes. Une cinquantaine d'entre eux restent en permanence à la porte et tout le monde paraît bien déterminé à continuer.

Correspondant LO

SNECMA

CONTRE LES ATTAQUES DE LA DIRECTION LE TON MONTE

Dans les différents centres Snecma, les salariés ont largement répondu présent aux appels des syndicats à débrayer jeudi 6 juin dernier.

À Gennevilliers, où l'usine vient d'être bloquée contre des licenciements (voir article ci-contre), 600 grévistes, toutes équipes confondues, ont bloqué le pont d'Argenteuil. À Corbeil, les grévistes étaient 1 200 ; et un millier à Villaroche, qui ont fait un barrage routier sur la nationale 7. Globalement, près d'un tiers des effectifs de la Snecma ont participé à ces actions. C'est donc mieux encore que le débrayage du 30 mai, qui était une première étape, qui avait déjà rassemblé du monde. D'autres actions sont prévues pour la semaine prochaine.

Il faut dire que l'attaque de la direction générale contre les droits reconnus dans la convention d'entreprise est sans précédent :

- Suppression de l'accord « travaux pénibles », qui permettait à ceux qui avaient travaillé 25 ou 30 ans à la Forge ou à la Fonderie de pouvoir partir en préretraite à 55 ans.
- Suppression des 20 heures annuelles de crédit enfant malade.
- Suppression des 2 ponts payés, de la journée de congé supplémentaire, de la médaille du travail.

Cette offensive contre la convention d'entreprise s'inscrit dans le cadre des mesures de restructuration que le PDG Dufour (et avant lui Renon) avait engagées à la Snecma. « Avait », car Dufour vient d'être limogé, le 29 mai dernier, par le Conseil des ministres, ce qui n'a d'ailleurs pas empêché ces derniers de saluer chez Dufour, « *l'énergie mise à restructurer l'entreprise* ».

Son remplaçant est J.P. Béchat, et ce n'est pas un inconnu puisqu'il a fait toute sa carrière à la Snecma jusqu'en 1994, avant d'aller sévir à la SNPE (Société Nationale de Poudres et Explosifs) ; les plans sociaux, il connaît ça.

Il n'y a pas d'illusions à se faire, Dufour ou Béchat, ce sont des commis de l'État, interchangeables de surcroît.

Apparemment, le gouvernement a limogé Dufour parce que ce dernier n'envisageait pas de la même façon la privatisation de la Snecma. Peut-être aussi parce que Dufour serait impliqué (et inculpable ?) dans une affaire de corruption. Mais certainement pas en raison de sa politique sociale.

Le « nouveau » venu, Béchat, s'est pour le moment refusé à faire tout commentaire sur son programme. Il a voulu simplement, dit-il, évaluer la situation.

Eh bien, voilà qui est fait, et plus vite qu'il ne l'aurait probablement voulu ! Avec ces débrayages, les travailleurs l'ont mis au parfum de ce qui les préoccupait, eux, à savoir les conditions de vie et de travail qui leur sont faites.

Ce n'est peut-être pas encore la grosse colère à la Snecma, mais les travailleurs ont commencé à donner le ton.

Correspondant LO

CHS Esquirol (Limoges)

NON AUX DÉPARTS SANS EMBAUCHES !

Au CHS Esquirol, hôpital psychiatrique de Limoges, nous avons appris il y a deux semaines qu'à partir de juillet tous les départs ne seraient pas remplacés.

La direction invoque des remboursements réclamés par l'État sur le reclassement des infirmiers. Ces remboursements seraient d'environ 350 millions de centimes.

Il est clair pour tout le monde que cette décision de ne pas remplacer tous les départs est le début de l'application de la réforme hospitalière. Sur l'hôpital, 250 lits doivent être supprimés. Il faut donc commencer par supprimer du personnel pour appliquer les décisions du gouvernement.

Rappelons que l'objectif de la réforme hospitalière à l'échelle nationale est la suppression de 60 000 lits en soins généraux et 13 000 en psychiatrie, avec en prime la suppression qu'au moins 130 000 emplois.

Pour l'instant à Esquirol les syndicats CGT et FO ont fait chacun un tract pour informer le personnel. Il y a des discussions entre nous, et chacun se dit qu'il ne faut pas accepter, que les congés vont être encore plus galère que les autre années. C'est déjà beaucoup trop souvent, dans certains pavillons, que les repos sont retenus, qu'il faut changer d'équipe régulièrement pour pallier le manque de personnel.

Nous en sommes pour l'instant au stade des discussions. Tout le monde se dit qu'il faudra réagir… Alors affaire à suivre.

Correspondant LO

France Télécom Archives (Paris)

Fort Chabrol ou central téléphonique ?

Le week-end des 8 et 9 juin, les directeurs des différents centres du site avaient décidé de transformer le centre télécom-Archives en forteresse : des vigiles avaient été appelés en renfort pour contrôler l'accès et tous ceux qui n'étaient pas sur la liste des agents en service à ce moment-là – y compris, et surtout, les représentants syndicaux mandatés sur le site étaient impitoyablement rejetés.

Il est évident que ceci n'a strictement rien à voir avec la protection des locaux, qui se fait à l'aide de badges et de codes aux entrées des différents services. Il s'agit simplement d'une lubie de ces messieurs, qui ne supportent pas la libre circulation des militants, en particulier depuis le dernière grève…

C'est beau la liberté, vue par France Télécom !

Peugeot
(Poissy – Yvelines)

Course à la productivité

LA DIRECTION TIRE SUR LA CORDE... ET SUR LES NERFS DES OUVRIERS !

Les mesures visant à accroître la productivité se développent dans les ateliers de Peugeot Poissy. Ainsi au B2, bâtiment de la mécanique, deux secteurs viennent de connaître des modifications importantes dans l'organisation du travail, au détriment des conditions de travail et de sécurité des ouvriers concernés.

Depuis le 6 mai, au T2, secteur de montage des suspensions arrière, il n'y a plus deux équipes, mais une seule. Avec moins de travail ? Allons donc ! Alors que la production totale des deux équipes était d'environ 800 traverses, elle est passée sur une équipe de 400 à 750 traverses, avec des conditions de travail encore plus difficiles. En effet la vitesse d'exécution exigée empêche les travailleurs d'utiliser les palans servant à servir les pièces qui sont rangées sur des éléments et transportées par des chariots filoguidés. Résultat : ils sont obligés d'effectuer à la main le chargement des pièces sur leur poste de travail. Le progrès à l'envers...

Cette « nouvelle » organisation du travail est prévue, d'après la direction, jusqu'en septembre. Qu'est-ce qu'elle nous prépare pour après ? Rien de bon, soyons-en sûrs.

Dans un autre secteur du B2, à l'habillage-moteurs, où la chaîne travaille en deux équipes, les chefs ont annoncé la suppression de 8 postes par équipe, sans diminution de la charge de travail. Celle-ci était déjà bien trop élevée. Alors, à 16 de moins, il est encore moins possible de suivre. Et il y a eu une journée où la chaîne a coulé et les moteurs se sont fait attendre au B3 où ils sont montés.

Secteur par secteur, le patron entend tirer le maximum de profits du travail des ouvriers. Il compte sur l'habileté et la capacité de son encadrement à faire passer ses décisions dans les ateliers sans accroc. Mais, connaissant certains d'entre eux, il serait étonnant qu'il n'y en ait pas.

France Télécom Archives
(Paris)

Une grève du personnel de nettoyage

Au central téléphonique d'Archives, à Paris, le personnel de ménage est en grève depuis plus de quatre semaines, depuis que la direction de la SNRE – l'entreprise qui a obtenu le contrat de nettoyage – a décidé de supprimer 7 employés en laissant le même horaire à ceux qui restent et, bien entendu, la même surface à nettoyer !

Il y a donc maintenant 144 heures de moins par semaine et les 17 employés ont à nettoyer 300 mètres carrés à l'heure dans des locaux moquettés pour l'essentiel... occupés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 !

Pour le moment, France Télécom se refuse à intervenir dans le conflit... dont elle est pourtant responsable puisque c'est elle qui fait des appels d'offre et signe des contrats au meilleur marché possible...

Il y a quatre ans, une grève d'un mois du personnel de nettoyage avait obligé la direction de France Télécom à dénoncer le contrat avec une autre entreprise de nettoyage pour... non-respect du contrat !

Les locaux sont à la limite des normes élémentaires d'hygiène et le personnel de ménage, fort de l'expérience passée et du soutien du personnel de l'ensemble du site Archives, n'a pas l'intention de céder même si, depuis une semaine, on lui a interdit l'accès au centre, y compris au restaurant et aux toilettes ! La présence des grévistes toute la journée et, surtout, le soir où ils pique-niquent devant l'entrée, montre bien leur détermination.

Correspondant LO

Thomson
TSI (Toulouse)

PLUS FORT QUE LES 32 HEURES ET PAS UN EMPLOI CRÉÉ !

A Thomson-TSI, filiale de Thomson regroupant les usines de Toulouse et du Plessis et comptant aujourd'hui 1375 employés, la direction sous prétexte d'un nouveau plan de 273,6 suppressions d'emplois, nous propose aujourd'hui une réduction de 20 % du salaire pour un horaire de 30 heures 80. Et pour tenter de faire passer la pilule, elle « compenserait » la perte de salaire.

Seulement voilà, cette compensation se ferait sous forme de prime et elle ne serait garantie que sur 18 mois. Mais entre-temps la société doit être privatisée et rien n'engage la future direction !

La direction n'a eu que l'embarras du choix dans tout un arsenal de lois mises en place par les gouvernements successifs (de droite comme de gauche : loi Aubry, et la dernière, la loi De Robien votée le 30 mai), pour profiter d'allégements de charges sociales du fait de la réduction du temps de travail. Ainsi pour la première année Thomson bénéficierait de 50 % de réductions de charges, et de 40 % les six autres années, quoi qu'il arrive. Elle va gagner des dizaines de millions sur ce coup.

Les caisses de l'État vont être sollicitées : pour un salarié au SMIC, cela coûterait 53 000 F par an à l'État.

Dans ces conditions, la direction peut bien nous payer une prime compensatoire car au fond, elle compense en vidant les caisses de l'État : autant dire que nous subventionnons notre propre baisse des salaires !

Et puis, la direction profiterait de ce plan pour faire passer l'annualisation du temps de travail : elle prévoit qu'une partie des jours correspondant à cette réduction du temps de travail serait prise quand bon lui semblerait (alors que 20 % en moins devraient faire tout simplement un jour en moins par semaine !).

Le temps de travail officiel diminuerait certes, mais pas le travail. Malgré le prétendu sureffectif il y a pourtant encore de nombreuses heures supplémentaires et gratuites, en particulier pour les forfaitaires. Mais ceux-ci ont été prévenus : pas question de diminuer la production.

La direction, qui est à l'initiative dans ces « négociations », espère bien amener les syndicats à signer l'accord. De leur côté certains responsables syndicaux laissent entendre qu'ils aimeraient bien signer aussi, en présentant cet accord positivement au personnel.

Pourtant il y aurait des choses à dire. Thomson a fait plus d'un milliard de bénéfices en 1995, et les dividendes des actionnaires ont augmenté de 30 % pour 1996. Mais les patrons n'en ont jamais assez.

Voilà une illustration de comment les patrons entendent la réduction du temps de travail : pas question de réduire le chômage, mais bien au contraire d'économiser sur la masse salariale. Car en plus les compressions d'effectifs continuent : il y aura 131 « départs aidés » (c'est le nom des licenciements de gré à gré chez Thomson) plus 59 détachements. Et avec la réduction d'horaire, ils vont supprimer l'équivalent de 200 emplois. Pour compenser il paraît qu'ils embaucheraient une vingtaine de jeunes... à 3 500 F par mois.

Les 32 heures pour réduire le chômage ? Certainement pas, si c'est les patrons qui mènent l'opération.

Correspondant LO

SNCM (Marseille)

QUAND LA DIRECTION JOUE AUX PETITS BATEAUX

Tout en déboursant 2,5 millions de francs pour une campagne publicitaire, la direction de la SNCM, la Société Nationale Corse-Méditerranée, vient d'investir en avril-mai, coup sur coup, un milliard de francs dans un luxueux paquebot transbordeur, le *Napoléon-Bonaparte*, et 130 millions de francs dans le NGV, le «Navire à Grande Vitesse».

Le NGV, l'*Asco*, est un navire moderne, effilé, de 102 m de long sur 15,40 m de large. Il avance grâce à quatre moteurs à hydrojet et atteint la vitesse de 37 nœuds, soit à peu près 70 km à l'heure. Il relie Nice à Calvi en 2h45 et peut transporter 566 passagers et 148 voitures.

Seulement, il ne peut partir que par beau temps ou petit temps... Le NGV ne doit pas en effet naviguer par des vents qui dépassent force 6, voire même force 4, ni par des vagues de plus de 3,50 m de creux.

La direction avait assuré qu'elle aurait toujours le moyen par gros temps de faire partir des ferries classiques pour la Corse. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour qu'elle donne une nouvelle preuve de son irresponsabilité.

Lors du week-end de la Pentecôte, les conditions météorologiques étaient mauvaises. Lundi 27 mai, il devait souffler des vents de force 9. Ils soufflèrent à 160 km/heure sur certaines zones de la Corse. Qu'importe ! La direction décidait de faire partir le NGV, qui devait transporter des passagers de Nice à l'Île-Rousse, puis embarquer des passagers pour Nice.

Mais la mer était tellement mauvaise qu'il n'était pas question d'accoster à l'Île-Rousse. Le navire fut dérouté vers Calvi où il ne put entrer, aucun poste n'étant libre. Il repartit donc sur Bastia, où malgré de grandes difficultés il aborda car il n'avait plus de carburant. Pendant ce temps les passagers qui devaient partir vers le continent suivaient par la route. Ils embarquèrent à Bastia et l'aventure reprit car ni les vents ni la mer ne s'étaient calmés. Ils étaient tels que le navire dut fuir la tempête jusqu'à Livourne, où il débarqua ses quelque cinq cents passagers épuisés et fortement éprouvés.

Les passagers comme l'équipage avaient bien cru leur dernière heure arrivée. L'un d'eux écrivit à la presse : «*Le NGV était secoué dans tous les sens avec des chocs terribles contre la coque. On entendait toute la structure qui grinçait. C'était terrifiant. On «surfait» sur les déferlantes à une vitesse folle puis le bateau partait en travers avant de se relancer sur une autre vague. C'était hallucinant*».

C'est bien ce que racontaient aussi les employés de la SNCM qui, profitant du week-end de la Pentecôte, avaient voulu faire le voyage avec leur famille.

Et voilà comment une direction, au nom de la concurrence, est prête à faire prendre des risques à des centaines de personnes !

Correspondant LO

Une armée qui gagne ... surtout en retraite

Pour inciter les gradés à quitter l'armée, il leur sera proposé un pécule pouvant aller jusqu'à 45 mois de leur solde mensuelle, ainsi que d'autres dispositions aussi juteuses, en particulier la jouissance immédiate de leur retraite, quel que soit le nombre d'annuités cotisées.

Le gouvernement rogne un peu plus sur les droits des salariés au nom de l'égalité et des économies nécessaires, mais bichonne ses militaires.

Une justice qui sonne comme un appel à la mobilisation des travailleurs.

Exploitation sans limite

Au moins un enfant sur huit est exploité dans le monde, selon le Bureau international du travail.

La majorité de ces enfants se trouve dans les pays pauvres.

Mais ce sont les sociétés industrielles des pays riches -qui se disent civilisés- qui bénéficient de cette exploitation, même quand elles n'en sont pas toujours les organisatrices directes.

À la veille de l'an 2000, on n'a pas quitté le 19e siècle.

nos lecteurs écrivent

Un mort à Rungis, pas de la vache folle, mais de l'exploitation folle des patrons de la viande...

Mercredi 29 mai, après avoir travaillé une semaine sans jour de repos, de 12 à 15 heures par jour, un travailleur africain, chauffeur-livreur de viande, a eu un malaise au volant de son camion de 19 tonnes et est mort dans un virage de Rungis. Quand nous l'avons appris le lendemain, ce fut l'écœurement. Pour tous, ce malaise était dû à la fatigue, en état normal ce virage n'est absolument pas dangereux. En en parlant, tous les chauffeurs disaient que c'était la faute aux patrons qui allongent les plages horaires de la journée de travail avec de nombreuses heures supplémentaires. Ce travailleur, pour pouvoir avoir un salaire décent de 12 000 F, a fait au moins 60 heures supplémentaires ; il en est mort !

À Rungis et Thiais Sénia (entrepôt), comme dans toutes ces professions du tertiaire, de services, de l'agro-alimentaire, les entrepôts sont très importants et les patrons se servent du travail précaire, intérimaire, mais aussi pratiquent les contrats légaux de 12 heures par jour.

Les patrons se regroupent, certains rachètent d'autres entreprises, mais font aussi tout pour diviser les travailleurs. Ainsi la famille Chambin, dirigeant de Desvillex, l'entreprise où travaillait le chauffeur qui est mort, dirige aussi Dumonet, un groupe comportant les entreprises TVL, SOMAVIA (transport et manutention de viande, de poisson et de fleurs). Chacune des entreprises de ce groupe n'a, au maximum, que 25 travailleurs, avec une hiérarchie familiale. Mais chaque société a une raison sociale différente. Ainsi les chauffeurs du groupe sont mis en concurrence, leur contrat est différent selon la société, et un représentant syndical ne peut représenter que la société et non le groupe. Diviser pour mieux régner, refrain connu !

À l'automne 1995, quand TVL est passé sous le contrôle de Dumonet, les manutentionnaires de Dumonet ont débrayé avec les chauffeurs de l'ex-TVL pour obtenir 8 000 F brut de salaire de base, à l'exemple des chauffeurs de TVL qui avaient déjà acquis 8 100 F. Ils ont ainsi gagné une augmentation de 500 à 1 000 F. Il n'y a pas eu que regroupement des capitaux, mais aussi solidarité ouvrière.

Dans les autres sociétés, en règle générale, le salaire brut est d'environ 7 500 F pour un chauffeur PL, avec en plus des primes d'environ 1 000 F, et de 6 500 F pour un chauffeur VL. Avec ces salaires bas, les patrons utilisent les heures supplémentaires pour allonger la journée de travail, qui commence à 4 heures du matin pour se terminer à 16 heures, et même souvent dans la nuit ! Et les projets patronaux pour l'annualisation du temps de travail vont encore accentuer cela.

Malgré la crise de la vache folle et la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs, le chauffeur a toujours autant de clients à livrer et le patron ne remplace pas les chauffeurs qui partent.

Et c'est bien la politique des patrons comme celui de Desvillex qui a tué notre camarade de travail. Aux travailleurs de se regrouper, malgré tous les obstacles, pour ne pas se laisser faire.

Un lecteur (Rungis)

le 16 juin 1976 :

LA RÉVOLTE DES NOIRS DE SOWETO

Il y a 20 ans, le 16 juin 1976, à Soweto, la jeunesse de ce ghetto noir d'Afrique du Sud se révoltait, d'une révolte que la répression féroce ne pourrait plus jamais éteindre et qui allait marquer le commencement de la fin pour le régime d'apartheid en vigueur dans le pays depuis 1948.

Les années 1950 et 1960 avaient été marquées par la violence de la répression de toute révolte, étouffant toute velléité de résistance pendant des années. Mais en 1976 c'était une nouvelle génération qui vivait l'apartheid.

Soweto (contraction de South-West Town, la ville du sud-ouest) était une création de l'apartheid, une zone aride de la banlieue de Johannesburg où l'on avait parqué les ouvriers noirs nécessaires à l'industrie régionale et aux services domestiques de la population blanche. Comme tous les ghettos de ce type, il évoquait plus le camp de prisonniers que la ville. En 1976, 700 000 habitants y étaient officiellement entassés, sans électricité ni eau courante, sans même parler du tout-à-l'égout.

Le gouvernement décida cette année-là de faire appliquer la loi scolaire qui imposait aux écoles noires d'enseigner certaines matières en langue afrikaan. Or non seulement cette langue était le symbole de l'apartheid, mais les seules universités qui acceptaient quelques étudiants noirs étaient, comme par hasard, de langue anglaise.

Des écoles de Soweto se mirent en grève. Un millier d'écoliers se dirigèrent en manifestant vers le stade Orlando pour tenir un meeting quand ils furent arrêtés par des policiers. La police lança une grenade lacrymogène, puis un policier tira, blessant mortellement un jeune de 13 ans.

Mais les jeunes ne reculèrent pas, même quand les policiers firent feu. Ils lapidèrent ceux-ci, incendièrent des voitures, dressèrent des barricades, mettant le feu aux bâtiments publics et administratifs. Surtout ils entraînèrent derrière eux toute une partie de la population du ghetto. Malgré les brigades antiémeutes, leurs armes, leurs blindés, leurs hélicoptères et leurs chiens, malgré les morts, les émeutes continuèrent.

Il y eut officiellement 128 morts, 112 blessés, 894 arrestations et sans doute en fait au moins le double. La révolte gagna les autres villes du pays. Elle dura trois mois. Elle fit la démonstration que les pauvres pouvaient tenir tête à l'appareil policier de l'apartheid. Et elle produisit une génération de combattants qui jouèrent un rôle décisif dans les années de combats et de mobilisation qui suivirent.

La montée de la révolte noire se manifestait aussi par des grèves, par le développement du mouvement syndical noir. Les capitalistes, désormais conscients que l'apartheid ne suffisait plus à garantir la stabilité sociale, en vinrent à se convaincre qu'il fallait trouver d'autres moyens de mettre la population pauvre au pas.

La bourgeoisie sud-africaine – et internationale – allait finalement en trouver le moyen. Les organisations noires telles que l'ANC, si elles luttaient contre l'apartheid, limitaient cette lutte par avance à la conquête de certaines libertés démocratiques (« *un homme, un vote* ») et ne voulaient pas s'en prendre au capital lui-même. Elles représentaient ainsi les aspirations d'une mince couche de bourgeois et petits bourgeois noirs qui aspiraient à s'intégrer au système, s'enrichir, accéder au pouvoir politique, et étaient prêts à cette condition à collaborer avec la grande bourgeoisie blanche.

La fin juridique de cette infamie qu'était l'apartheid, en 1994, a été incontestablement le résultat de l'héroïque révolte des Noirs. Mais la misère, l'injustice et l'exploitation n'ont pas disparu, voire se sont encore aggravées du fait de la crise. Et il est à souhaiter que le grand capital sud-africain, qui a construit sa richesse sur l'oppression des Noirs, ne soit pas quitte avec la suppression du système d'apartheid, mais qu'il paye la facture jusqu'au bout : jusqu'à sa propre disparition.

Françoise BANIAN

AFP

Patrouille dans la rue de Soweto, avant une manifestation.

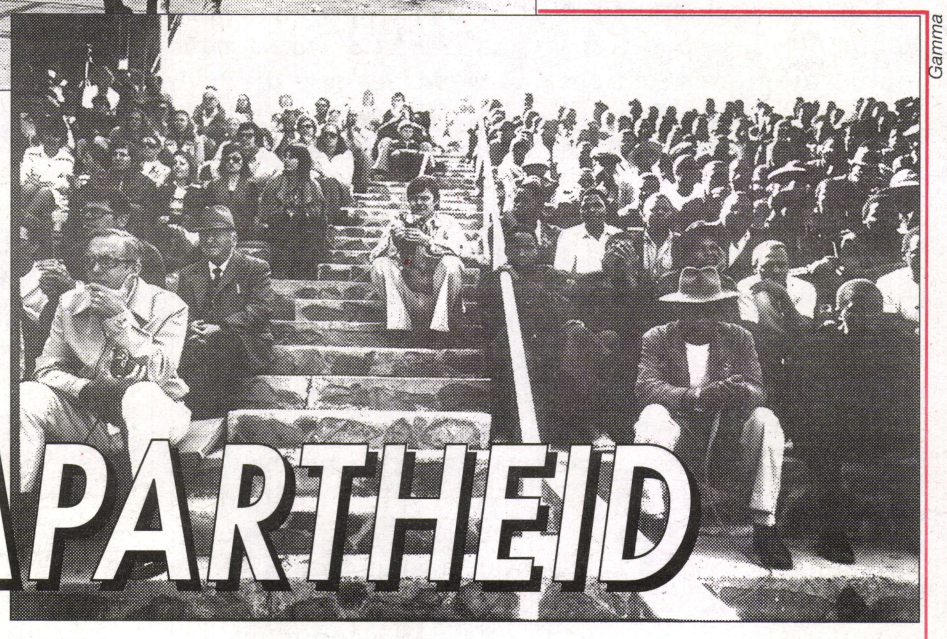

Gamma

Tribunes séparées pour les Noirs et les Blancs.

L'APARTHEID

Le système d'apartheid fut mis en place en 1948 par le Parti National, pour contenir le poids social croissant acquis par la population urbaine noire au cours du boom économique des années de guerre. Il aggrava cruellement l'oppression des Noirs, déjà durement colonisés et exploités.

Les Noirs ne pouvaient circuler sans une sorte de passeport intérieur, le pass. Des zones blanches furent définies, où les Noirs ne pouvaient habiter, ils n'avaient le droit de s'y rendre que pour leur travail. Même le droit de résider dans les cités noires était strictement limité par le système.

Une grande partie des Noirs, étrangers dans leur propre pays, devaient ainsi résider dans les Bantoustans, sorte de réserves qui leur étaient dévolues et qui ne couvraient que 13 % du pays. On n'y trouvait ni grandes villes, ni industrie, ni ressources minières, et seule une faible partie des terres y étaient cultivables ; encore étaient-elles médiocres.

Les tracasseries administratives résultant de l'écheveau de lois et de règlements faisaient de la vie quotidienne un enfer pour les Noirs.

Tandis que la petite bourgeoisie noire se vit priver du même coup de tout débouché, le fossé entre la classe ouvrière noire et les travailleurs blancs fut délibérément creusé avec l'appui des éléments les plus réformistes du mouvement syndical. C'est ainsi que les ouvriers noirs en furent souvent réduits à des conditions proches de l'esclavage, ainsi dans les « compounds » des mines où ils étaient parqués.

Et les autres groupes ethniques de couleur, moins nombreux, Indiens ou métis, furent à peine mieux traités.

Le système d'apartheid légalisa et systématisa ainsi l'oppression dans un pays où 17 % de Blancs se partageaient 76 % du revenu national et où le salaire moyen d'un Blanc était cinq fois supérieur à celui d'un Noir. S'il n'existe plus aujourd'hui, du moins dans les textes, en revanche la réalité social qu'il imposait, et en particulier ses profondes injustices sociales, sont toujours là.

F.B.

Lutte Ouvrière - Directeur de publication : Michel Rodinson - Commission paritaire n° 64-995